



Conseil économique
et social

UN LIBRARY

APR 4 1989

UN/SA COLLECTION

Distr.
GENERALE

E/ICEF/1989/3

17 mars 1989

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
Conseil d'administration
Session de 1989

POUR SUITE A DONNER

PLAN A MOYEN TERME POUR LA PERIODE 1988-1992

Résumé

Le présent document traite des plans relatifs au programme de l'UNICEF et de leurs incidences opérationnelles pour la période à moyen terme 1988-1992, compte tenu des possibilités et contraintes financières de l'UNICEF. Le plan à moyen terme permet au Conseil d'administration de passer en revue les objectifs généraux, les stratégies et priorités en ce qui concerne le programme et les questions financières, et la gestion de la capacité d'exécution de l'UNICEF en ce qui concerne le programme et les plans énoncés. Le plan à moyen terme est essentiellement un cadre prospectif, axé sur la détermination des priorités, sans indication de dates ni d'objectifs précis, sauf pour ce qui est des recettes, des dépenses et des effectifs. En conséquence, et bien que le plan soit mis à jour tous les ans pour suivre l'évolution progressive des stratégies d'ensemble dont s'inspirent les activités de l'UNICEF, certains éléments du plan ne varient guère, pour l'essentiel, d'une année sur l'autre. Les directives générales que le Conseil d'administration formulera en 1989 à propos du document sur la stratégie mondiale en faveur des enfants pour les années 90 (E/ICEF/1989/L.5) seront aussi prises en considération pour réviser à fond le plan à moyen terme pour la période suivante (1989-1993).

Les éléments du présent plan qui sont nouveaux ou ont été particulièrement renforcés portent sur les thèmes suivants : contexte socio-économique, rôle accru des relations extérieures à l'appui des programmes, progrès accomplis en ce qui concerne l'Initiative de Bamako, projet de convention relative aux droits de l'enfant, "Savoir pour sauver", viabilité des réalisations en matière de survie de l'enfant, et efforts de renforcement des moyens de gestion et d'appui de l'UNICEF. Les stratégies régionales ont été examinées de près et actualisées lorsqu'il y a lieu. Pour éviter les répétitions, des notes renvoient à d'autres documents soumis au Conseil d'administration dans lesquels certaines de ces questions sont traitées plus en détail.

Le chapitre premier décrit le contexte général et les objectifs de base qui orienteront les activités de l'organisation pendant la période correspondant au plan. Les idées maîtresses du programme, axées sur l'intensification des interventions en faveur de la survie et du développement de l'enfant dans le cadre des programmes de pays, sont décrites au chapitre II. Le chapitre III évoque dans leurs grandes lignes les stratégies régionales qui seront appliquées dans le cadre du programme. Le chapitre IV décrit les actions destinées à renforcer les moyens de l'UNICEF dans divers domaines : planification des programmes, coordination et services d'appui, activités de plaidoyer et de mobilisation sociale, gestion de l'information, planification des ressources humaines, approvisionnement, vérification des comptes et collecte de fonds. Le chapitre V, qui contient la recommandation soumise à l'approbation du Conseil, explique le processus de planification financière et présente le plan financier pour 1989-1992.



TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u> s
AVANT-PROPOS		5
I. CADRE ET OBJECTIFS DE LA PLANIFICATION	1 - 20	6
A. Contexte socio-économique	1 - 7	6
B. Objectifs à l'horizon 2000	8 - 20	7
II. IDEES MAITRESSES DU PROGRAMME POUR LA PERIODE DU PLAN A MOYEN TERME	21 - 53	13
A. Réduction de la mortalité infantile et postinfantile	22 - 30	13
B. Liens entre la survie, la protection et le développement de l'enfant	31 - 45	17
C. Priorités organisationnelles et approche par pays	46 - 49	22
D. Collaboration avec les organismes des Nations Unies et les autres partenaires de l'UNICEF	50 - 52	24
E. Répartition future des ressources entre les différents domaines de programme	53	25
III. STRATEGIES REGIONALES	54 - 100	26
A. Afrique	55 - 65	26
B. Amériques et Caraïbes	66 - 78	30
C. Asie	79 - 93	34
D. Moyen-Orient et Afrique du Nord	94 - 100	37
IV. RENFORCEMENT DE LA CAPACITE DE L'UNICEF EN MATIERE D'APPUI OPERATIONNEL	101 - 151	40
A. Planification et coordination	101 - 103	40
B. Vérification interne des comptes	104 - 105	41
C. Services d'appui aux programmes	106 - 108	41
D. Relations extérieures et activités de plaidoyer ...	109 - 121	43



TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragrapbes</u>	<u>Pages</u>
E. Opérations d'approvisionnement	122 - 127	46
F. Planification des ressources humaines	128 - 144	47
G. Gestion de l'information	145 - 150	52
V. PLAN FINANCIER POUR LA PERIODE 1989-1992	151 - 193	53
A. Etablissement du plan financier	151 - 156	53
B. Plan financier pour la période 1989-1992	157 - 192	55
C. Recommandation	193	71

Liste des tableaux

1. Taux de mortalité infantile et postinfantile (estimations), 1950-1988	10
2. Répartition passée et future des ressources (dépenses) par domaine de programme	27
3. Plan des effectifs	49
4. Nombre de femmes occupant des postes permanents de la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan international à l'UNICEF	52
5. Exécution du plan financier en 1988	56
6. Projections des recettes de l'UNICEF	60
7. Masse commune des ressources : échelonnement estimatif des dépenses, par année	61
8. Résumé du plan financier de l'UNICEF (masse commune des ressources et fonds supplémentaires)	68
9. Plan financier de l'UNICEF : ventilation par source de financement ..	70

Liste des figures

I. Estimation du nombre des décès et des vies sauvées à l'échelle mondiale	11
II. Liquidités, plan à moyen terme 1988-1992	67
III. Recettes et dépenses totales, plan à moyen terme 1988-1992	67



/...

AVANT-PROPOS

Conformément à la demande du Conseil d'administration, et pour faciliter la lecture du présent document, nous avons, pour la première fois cette année, indiqué les paragraphes révisés ou mis à jour ainsi que les paragraphes nouveaux ou comportant des éléments nouveaux :

Paragraphes révisés ou mis à jour : 9, 12, 26, 31, 33 à 35, 38, 41 à 43, 45, 50 à 52, 55 à 103, 108, 122 à 150, 157 et 158, 160 à 163, 166 à 168, 170 à 174, 176, 180, 182 à 184, 186, 188 à 191 et 193;

Paragraphes nouveaux ou comportant des éléments nouveaux : 1 à 8, 11, 27 à 30, 32, 36, 39, 109 à 121, 159, 165, 169, 175, 177, 181 et 185.

Les autres paragraphes restent pour l'essentiel inchangés.



1. CADRE ET OBJECTIFS DE LA PLANIFICATION

A. Contexte socio-économique

1. Le scénario de base concernant les enfants des pays en développement pour le plan à moyen terme 1988-1992 est fondé sur un grand optimisme sur le plan de la politique internationale et sur l'espoir que des possibilités se manifesteront dans le domaine du développement social, notamment en ce qui concerne les services pour les enfants. Néanmoins, la détérioration persistante de la situation économique et de l'environnement menace d'entraîner un ralentissement, voire un recul, dans la réalisation des objectifs de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, notamment ceux qui concernent directement les mères et les enfants.

2. L'apaisement des tensions politiques entre les superpuissances, la solution des conflits régionaux et la cessation des hostilités dans de nombreux pays créent un contexte politique favorable aux actions de survie, de protection et de développement de l'enfant. L'évolution enregistrée dans les domaines de la mobilisation sociale et des innovations techniques, qui a permis d'intensifier au cours des années 80 les activités en matière de soins de santé primaires, d'éducation de base, d'approvisionnement en eau et d'assainissement, ainsi que la prestation d'autres services sociaux, laisse aussi entrevoir d'importantes possibilités d'améliorer la situation des enfants au cours des années à venir.

3. Ces perspectives sont toutefois assombries par la détérioration économique qui se poursuit dans de vastes portions du monde en développement, et qu'aggrave encore le poids de la dette, notamment en Afrique et en Amérique latine. Au cours des années 80, le revenu familial moyen a baissé de 10 % à 25 % dans ces régions, et le niveau de vie y est nettement inférieur à ce qu'il était il y a 10 ans. Les Etats lourdement endettés ont réduit les dépenses sociales, ce qui a eu des incidences très préjudiciables pour les femmes et les enfants.

4. Pendant les premiers mois de 1989, les recettes d'exportation des pays en développement ont continué de baisser en raison d'une chute de 30 % du prix des matières premières, tandis qu'en 1988, les remboursements aux pays industrialisés au titre de la dette ont atteint le chiffre astronomique de 43 milliards de dollars. Si on ne trouve pas - rapidement - des solutions audacieuses et novatrices, cette tendance risque non seulement de compromettre l'ensemble des efforts de développement, mais encore de renforcer l'agitation sociale et les troubles politiques et d'entraîner une nouvelle détérioration de la situation, déjà très défavorable, en ce qui concerne les enfants, les femmes et les autres catégories vulnérables.

5. Ce sombre tableau est quelque peu compensé par la poursuite du progrès économique de la Chine, de l'Inde et de la plupart des pays de l'Asie du Sud-Est, qui comptent ensemble plus de la moitié des enfants du monde. Néanmoins, la majorité des personnes pauvres du monde se trouvent encore en Asie. Ainsi, le tiers des décès d'enfants, à l'échelle mondiale, se produit dans trois pays seulement : le Bangladesh, l'Inde et le Pakistan.



6. Le Département des affaires économiques et sociales internationales de l'ONU estime qu'à moins d'un changement radical, plus de 1 milliard d'habitants du monde en développement auront encore en l'an 2000 un revenu inférieur à 300 dollars par an (en dollars de 1980). Selon les projections de l'Organisation internationale du Travail (OIT), le nombre des personnes ayant un revenu inférieur au minimum nécessaire pour répondre à leurs besoins fondamentaux doublera en Afrique, passant de 210 millions en 1980 à 405 millions en 1995. En Amérique latine, il passera de 47 à 58 millions au cours de la même période. Malgré le recul de la pauvreté attendu en Asie, on estime qu'en 1995, 450 millions de personnes auront encore un revenu inférieur au minimum nécessaire pour répondre à leurs besoins fondamentaux. La dernière étude faite par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) indique qu'environ 700 millions de personnes vivent en état de pauvreté dans les zones rurales du monde en développement. Sur ce nombre, il est probable que la proportion déjà élevée de ceux qui viennent grossir les rangs des habitants pauvres des zones urbaines ne fera qu'augmenter.

7. La pauvreté généralisée contribue à la dégradation de l'environnement, qui accroît les risques de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, lesquelles contribuent à perpétuer la pauvreté. Depuis la fin des années 80, on reconnaît de plus en plus que la détérioration du milieu menace la viabilité des efforts de développement. Les mesures de protection et d'amélioration dans le domaine de l'environnement ainsi que de lutte contre la pauvreté et contre ses conséquences les plus graves - malnutrition, décès prématurés d'enfants, analphabétisme, etc. - sont donc les principaux objectifs de développement du plan à moyen terme en ce qui concerne les enfants.

B. Objectifs à l'horizon 2000

8. Face à ces sombres prévisions économiques tempérées par des espoirs d'ouverture dans le domaine politique, l'UNICEF continuera de mettre l'accent sur les réformes et les changements d'orientation nécessaires pour assurer la survie, le développement et la protection des enfants et des autres groupes vulnérables. L'examen, par la communauté internationale pour le développement et les pays en développement eux-mêmes, des perspectives et des stratégies de développement pour la dernière décennie de ce siècle et pour la suivante offre une occasion stratégique. En réponse à la demande formulée en 1988 par le Conseil d'administration (E/ICEF/1988/13, résolution 1988/17), un examen analytique approfondi des buts et stratégies relatifs aux enfants et au développement pour les années 90 est présenté dans le document E/ICEF/1989/L.5. En fonction des conseils et des directives qu'il aura formulés cette année, le Conseil d'administration mettra au point en 1990 une stratégie opérationnelle pour l'UNICEF pour les années 90.

9. A l'échelle mondiale, l'UNICEF a trouvé dans un nombre croissant de pays des possibilités prometteuses d'associer la compréhension et le progrès de la stratégie pour la survie et le développement de l'enfant à la promotion d'une "politique d'ajustement différentielle" et des changements d'orientation nécessaires dans ce contexte pour que les femmes et les enfants pauvres ne soient pas sacrifiés sur l'autel de la stabilité financière. Ces changements d'orientation ont été collectivement désignés par l'expression "ajustement à visage humain".

10. Alors que la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement tire à sa fin, il apparaît clairement qu'il faudra procéder à des innovations plus radicales, opérer des transferts de ressources plus importants et gérer les ressources de manière encore plus efficace au cours des années 90 pour améliorer la situation des enfants et des groupes vulnérables, notamment dans les pays les plus pauvres. Comme d'autres organismes qui s'occupent de ces questions difficiles, l'UNICEF a entamé une évaluation de ses objectifs pour les années 90. Les objectifs fondamentaux qui continueront d'orienter ses activités et ses programmes de coopération avec les pays au cours de la période du plan à moyen terme resteront les suivants [voir le rapport du Conseil d'administration de 1987 (E/ICEF/1987/11, décision 1987/17)] :

a) La réduction de la mortalité maternelle, infantile et postinfantile et la promotion de la santé de la mère et de l'enfant;

b) La protection et l'amélioration du bien-être des enfants, de leur famille et de leur environnement physique, grâce à des actions de développement durable, en insistant sur les besoins particuliers des enfants de sexe féminin;

c) L'amélioration du bien-être des femmes, de leur situation, de leur environnement et de leur rôle dans le développement;

d) Un espacement des naissances adapté aux situations en vue de protéger la santé des mères et des enfants, et en tant que facteur du développement global.

11. Malgré la situation économique peu encourageante des années 80, des progrès considérables ont été accomplis dans le domaine de la survie de l'enfant. En 1988, environ 60 % des nourrissons à l'échelle mondiale étaient vaccinés contre les six grandes maladies pour lesquelles il existe des vaccins. Pour cette seule année, on estime qu'environ 2,5 millions d'enfants ont pu être sauvés grâce à la vaccination et à la réhydratation par voie buccale. Encouragés par ces réalisations nationales, la Banque mondiale, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'UNICEF, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Fondation Rockefeller ont convoqué la Force d'intervention sur la survie de l'enfant, connue sous le nom de "Groupe de Bellagio", avec l'appui de l'ONU et de divers organismes d'aide bilatérale. La Force d'intervention a fait le bilan de la situation lors de la réunion qu'elle a tenue à Talloires (France) en mars 1988, et a conclu qu'avec une volonté politique renouvelée, il serait possible d'atteindre l'objectif de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement consistant à réduire de plus de la moitié d'ici à l'an 2000 les taux de mortalité infantile et juvénile de 1980. Elle a aussi recommandé un autre ensemble d'objectifs en matière de santé, de nutrition et d'éducation et défini un ordre du jour pour les actions futures.

12. Depuis 1950, des progrès sans précédent ont été réalisés en ce qui concerne la réduction de la mortalité infantile et postinfantile. Les taux de mortalité infantile pour l'ensemble des pays en développement ont diminué de plus de 50 % tombant de 188 pour 1 000 naissances vivantes en 1950 à 78 en 1988. Pendant la même période, le taux de mortalité pour les enfants de moins de 5 ans dans les pays en développement est tombé d'environ 300 pour 1 000 naissances vivantes à 120. Le



nombre total de décès pour cette catégorie d'âge dans l'ensemble des pays en développement est tombé d'environ 23 millions en 1950 à environ 14 millions en 1988, mais le nombre annuel de naissances pendant la même période est passé de près de 80 millions à 121 millions. Le tableau 1 indique les estimations actualisées du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, ainsi que le nombre des décès de nourrissons et d'enfants pour les pays développés et les pays en développement et par région pour les années 1950, 1980 et 1988. On a utilisé de nouvelles données fournies par la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales internationales de l'ONU, qui indiquent des estimations supérieures pour les naissances, ce qui a obligé à corriger les prévisions des taux de mortalité infantile, des taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans et des décès de nourrissons et d'enfants.

13. Des projections ont été faites en supposant une réduction accélérée de la mortalité infantile et postinfantile, conformément aux objectifs de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement durant les années 80 et au-delà, c'est-à-dire que, d'ici à l'an 2000, le taux de mortalité infantile dans tous les pays devrait tomber à 50 pour 1 000 naissances vivantes ou être réduit de moitié par rapport à 1980, le chiffre le plus faible étant retenu. Cela veut dire que, d'ici à l'an 2000, le taux de mortalité infantile et postinfantile de chaque pays doit être ramené à 70 pour 1 000 naissances vivantes ou réduit de moitié par rapport à 1980. Ces objectifs sont directement liés aux objectifs fondamentaux de la stratégie pour la survie et le développement de l'enfant que le Conseil d'administration a adoptée à sa session de 1983 et qu'il a ensuite réaffirmés tous les ans. Les consultations entreprises récemment dans de nombreux pays et régions donnent à penser qu'ils peuvent être atteints avant l'an 2000.

14. Si les objectifs en matière de survie et de développement de l'enfant sont atteints, environ 11 millions d'enfants seront sauvés chaque année jusqu'à l'an 2000. Au total, plus de 100 millions d'enfants auront été sauvés au cours des 20 dernières années du XXe siècle. (Ces projections et les estimations des vies sauvées sont illustrées par la figure ci-dessous.) C'est en Afrique et en Asie du Sud que le succès de la stratégie pour la survie et le développement de l'enfant serait le plus grand. En raison de l'importance de ces chiffres, l'UNICEF accordera une attention particulière aux besoins de développement à long terme de l'Afrique. En Asie, les efforts en faveur de la survie de l'enfant seront particulièrement axés sur les vastes pays de l'Asie du Sud à faible revenu et à forte mortalité infantile, où environ 40 % des décès de nourrissons et d'enfants sont enregistrés chaque année.

15. Il est, et il continuera d'être, difficile de déterminer avec précision le nombre de nourrissons et d'enfants sauvés grâce aux interventions accélérées préconisées par l'UNICEF depuis le début des années 80. L'OMS estime que le nombre de décès d'enfants de moins de 5 ans déjà évités chaque année grâce à l'utilisation accrue de la réhydratation par voie buccale est de l'ordre de 750 000 à 1 million et que celui des décès évités en 1988 grâce au programme d'immunisation universelle des enfants est d'au moins 1,5 million. L'UNICEF, de même que l'OMS et d'autres organismes, encourage les pays en développement à mettre en place des systèmes de contrôle pour pouvoir suivre beaucoup plus étroitement que par le passé la



Tableau 1
Taux de mortalité infantile et postinfantile (estimations)
(1950-1988)

Région	1950					1980					1988				
	N	TBN	TMI	TMM5	DNJE	N	TBN	TMI	TMM5	DNJE	N	TBN	TMI	TMM5	DNJE
<u>Tous pays confondus</u>	90	39	163	251	24,8	125	28	83	123	15,5	138	27	70	105	14,6
<u>Pays développés</u>	20	23	64	84	1,6	18	15	18	20	0,3	17	15	15	18	0,3
<u>Pays en développement, par région (découpage UNICEF)</u>	79	47	188	295	23,2	107	32	93	138	15,2	121	31	78	117	14,3
Afrique de l'Est et Afrique australe	3	53	174	293	1,0	7	49	128	212	1,5	9	48	118	196	1,7
Nigéria	2	54	214	355	0,7	4	51	119	198	0,8	5	50	104	174	0,9
Autres pays d'Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	3	49	199	337	1,0	6	47	131	221	1,2	7	47	117	196	1,3
Moyen-Orient et Afrique du Nord	6	53	204	331	1,9	10	41	100	145	1,4	12	37	75	110	1,2
Inde	17	44	199	349	5,8	24	35	118	180	4,3	27	32	98	149	3,9
Autres pays d'Asie centrale du Sud	1	46	184	313	0,4	2	40	138	227	0,4	2	39	127	211	0,4
Asie orientale et Pakistan	14	45	166	274	3,7	22	37	94	145	3,3	24	33	83	125	3,0
Chine	25	46	203	278	7,1	20	31	40	56	1,1	22	20	31	43	1,0
Amériques	7	46	132	201	1,5	11	32	67	95	1,1	12	29	55	78	0,9

Définition :

N : Naissances (en millions).

TBN : Taux brut de natalité (nombre annuel de naissances pour 1 000 habitants).

TMI : Taux de mortalité infantile (probabilité de décès des enfants de moins de 1 an pour 1 000 naissances vivantes).

TMM : Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (probabilité de décès avant l'âge de 5 ans pour 1 000 naissances vivantes).

DNJE : Décès de nourrissons et de jeunes enfants (en millions).

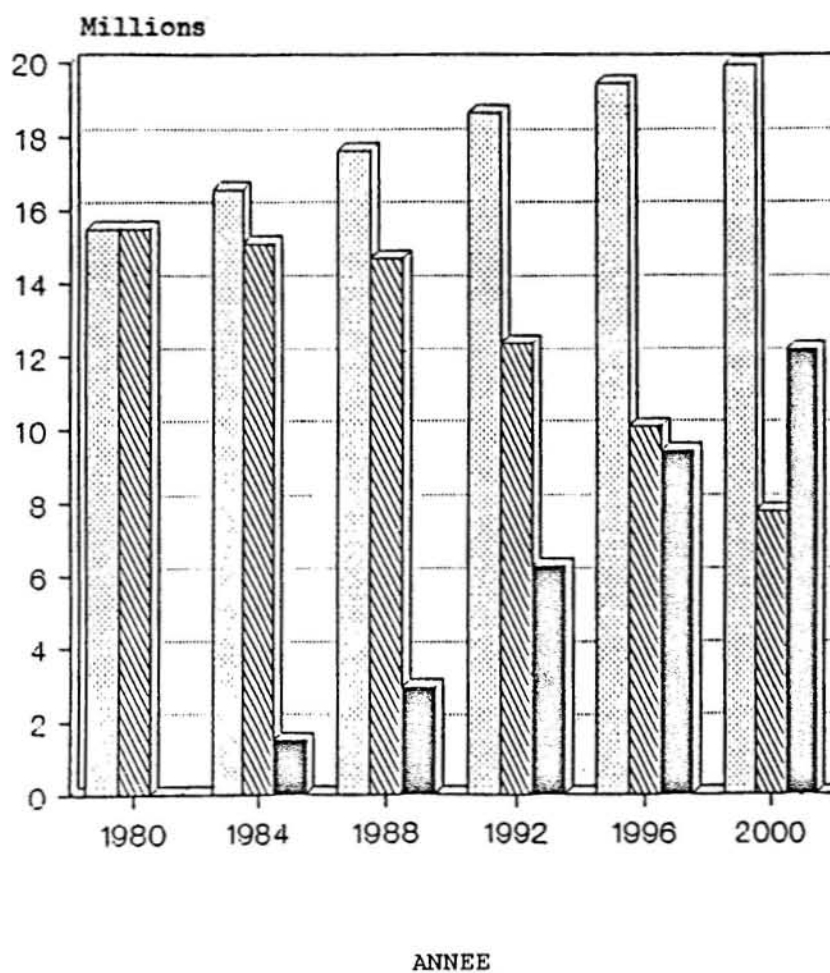
Figure I

ESTIMATION DU NOMBRE DES DECES ET DES VIES SAUVEES
A L'ECHELLE MONDIALE

ENFANT AGES DE MOINS DE 5 ANS

1980-2000

(Millions)



Millions de décès d'enfants par an en supposant que le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans enregistré en 1980 reste constant.



Millions de décès d'enfants par an en prenant comme hypothèse la baisse réelle de 1,9 % du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour la période 1980-1988 et une baisse accélérée de 4,4 % par an pour la période 1988-2000.



Millions de vies d'enfants sauvées chaque année dans l'hypothèse d'une baisse accélérée du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

/...

mortalité infantile et les caractéristiques, tendances et causes dans le domaine de la santé. Les recensements, des enquêtes fréquentes par sondage sur les ménages, la meilleure tenue des registres administratifs et des études spéciales entreprises de temps à autres serviront de base à ces systèmes de contrôle. Les résultats de la prochaine série de recensements, prévus dans la plupart des pays pour 1989 ou 1990, permettront d'obtenir des renseignements complets du point de vue géographique.

16. La réduction de la mortalité infantile et juvénile est directement liée à celle des taux de natalité, et elle a deux conséquences importantes pour les pays à forte croissance démographique. Premièrement, nombre des mesures requises pour réduire la mortalité infantile et postinfantile sont précisément celles qui contribueront à ralentir la croissance démographique (par exemple, donner aux femmes accès à un enseignement de type scolaire et non scolaire, encourager l'allaitement maternel, développer les services de santé, en particulier de santé maternelle et infantile, au niveau des villages, promouvoir un meilleur échelonnement des naissances, etc.). Deuxièmement, les parents acceptent plus facilement d'avoir moins d'enfants lorsque le risque de décès des nourrissons et des jeunes enfants et le nombre de décès effectifs diminuent grâce à des mesures prévoyant la participation de la famille. Lorsque les parents ont meilleur espoir de voir leurs enfants survivre, ils ont tendance à en vouloir moins, ce qui ralentit la croissance démographique et fait baisser l'effectif total de la population. Le succès des programmes de planification familiale et des mesures de survie et de développement de l'enfant, qui peuvent amener un changement des attitudes parentales et accélérer le processus, dépend largement des connaissances et de la participation des parents. Quand ceux-ci ont bon espoir qu'avec la surveillance de la croissance, la réhydratation par voie buccale, la prévention de la diarrhée, le développement de l'allaitement maternel, l'amélioration des méthodes de sevrage et la vaccination, leur premier enfant survivra, ils en ont moins par la suite et espacent mieux les naissances.

17. L'urbanisation croissante est une tendance marquée dans toutes les régions du monde en développement. On estime qu'aux taux actuels d'accroissement de la population urbaine, les agglomérations compteront 2,2 milliards d'habitants d'ici à l'an 2000, soit 40 % de la population mondiale. L'UNICEF doit donc s'attacher de plus en plus à fixer des priorités et à adopter des approches programmatiques en milieu urbain, en se préoccupant plus particulièrement des problèmes - liés à la survie et au développement de l'enfant - des populations urbaines démunies et des besoins des enfants qui vivent dans des conditions particulièrement difficiles, tels les enfants des rues.

18. Parmi ses objectifs fondamentaux, l'UNICEF doit avoir le souci non seulement d'assurer la survie des enfants, mais aussi d'améliorer leurs conditions de vie et leur santé. Tous les programmes de coopération de l'UNICEF tiennent compte de ces grands objectifs, mais la place qu'ils font aux activités de développement et de protection de l'enfant augmentera à mesure que la mortalité infantile et postinfantile diminuera.

19. L'amélioration de la situation et du bien-être des enfants n'est pas seulement une question de plans, de ressources ni même d'organisation, elle dépend aussi de l'attitude de chaque génération et du prix que les familles attachent à la survie,

au développement et à la protection de leurs propres enfants et des enfants de leur collectivité, de leur pays et du monde entier. L'une des principales missions de l'UNICEF jusqu'à la fin du siècle sera de continuer à travailler en collaboration avec tous ceux qui partagent ses préoccupations afin de faire prévaloir au niveau mondial une morale qui donne aux enfants défavorisés un rang de priorité beaucoup plus élevé, de sorte que disparaisse la tendance beaucoup trop répandue à faire passer "les enfants pauvres en dernier". L'UNICEF continuera donc d'intensifier vigoureusement ses activités de plaidoyer et ses efforts d'éducation en matière de développement vis-à-vis des plus hautes instances politiques dans le cadre de l'édification d'une alliance pour les enfants dans les pays en développement aussi bien que dans les pays industrialisés.

20. Comme la preuve en a déjà été donnée dans de nombreux pays et collectivités du monde, l'une des conditions essentielles de l'instauration de cette morale est que l'opinion publique soit bien informée. Les interventions en vue de promouvoir une telle morale universelle devront être poursuivies dans le cadre d'une alliance étroite et permanente aux niveaux mondial, régional et national avec les autres organisations gouvernementales ou non gouvernementales intéressées, y compris les médias et les principaux partenaires de l'UNICEF, les comités nationaux. Changer les valeurs et les attitudes fondamentales vis-à-vis des enfants du monde est la plus difficile de toutes les entreprises. Les activités de plaidoyer, les idées et les ressources financières de l'UNICEF, qu'il s'agisse de mesures visant expressément à améliorer la santé des enfants telles que la vaccination, ou de stratégies plus vastes telles que la priorité donnée à l'"ajustement à visage humain", seront de plus en plus axées sur l'accomplissement de cette tâche imposante.

II. IDEES MAITRESSES DU PROGRAMME POUR LA PERIODE DU PLAN A MOYEN TERME

21. L'importance relative qui sera accordée, dans le cadre des programmes des différents pays, aux idées maîtresses du programme de l'UNICEF sera fonction de la situation propre à chaque pays, compte tenu également du rôle joué par d'autres donateurs et organismes. De la sorte, l'UNICEF, tout en restant fidèle à sa vaste mission en faveur de la survie et du développement de l'enfant, pourra concentrer et accélérer son action dans des domaines qui sont essentiels pour assurer la couverture nationale des services, leur rentabilité et la durabilité des résultats. Pendant la période correspondant au plan à moyen terme, priorité sera donnée aux programmes susceptibles de déboucher sur les réalisations les plus utiles pour les enfants et les mères dans le besoin, compte tenu des ressources financières limitées dont dispose le Fonds. Dans la plupart des cas, on utilisera beaucoup plus les activités de plaidoyer et de mobilisation sociale et les nouveaux moyens de communication disponibles grâce aux progrès réalisés ces dernières années, notamment la radio et la télévision, dont la majorité des foyers - et pratiquement tous les villages - sont maintenant pourvus dans les pays en développement comme dans les pays industriels.

A. Réduction de la mortalité infantile et postinfantile

22.  est prévu que la réduction de la mortalité infantile et postinfantile restera l'objectif prioritaire de la plupart des programmes de pays, surtout dans les pays où le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans est moyennement

élevé ou élevé. En fait, comme on l'a indiqué, on a estimé qu'en 1988, la forte accélération des activités de vaccination et de réhydratation par voie buccale a permis de sauver environ 25 millions d'enfants de moins de cinq ans. En alliant l'immunisation universelle des enfants à des interventions épidémiologiquement bien délimitées et adaptées à chaque pays, on espère, d'ici à 1990, réduire de 3 à 4 millions par an le nombre des décès d'enfants, éviter des infirmités à plusieurs millions d'autres enfants chaque année et améliorer ce résultat de 50 % d'ici à l'an 2000. Pour les raisons signalées plus haut, ces progrès devraient s'accompagner d'une réduction encore plus importante du nombre des naissances.

23. L'appui à l'accélération des activités de vaccination et de réhydratation par voie buccale en vue de parvenir, d'ici à 1990, à une couverture universelle et durable, sera un élément essentiel de pratiquement tous les programmes de pays, car ces interventions sont très rentables et s'attaquent aux causes immédiates d'une partie importante des décès et des infirmités chez les nourrissons et les jeunes enfants dans le monde. L'immunisation universelle des enfants d'ici à 1990 a été fixée comme un objectif principal par l'Assemblée mondiale de la santé de l'OMS en 1977; cet objectif a été approuvé en 1983 par le Conseil d'administration de l'UNICEF en tant qu'élément décisif de la stratégie en faveur de la survie et du développement de l'enfant. Faire connaître à pratiquement tout le monde la thérapeutique de réhydratation par voie buccale et obtenir que 50 % au moins des familles l'utilisent, comme l'a préconisé l'Assemblée mondiale de la santé en 1987, d'une part, et atteindre l'objectif de l'immunisation universelle des enfants d'ici à 1990, d'autre part, voilà les deux éléments moteurs dont l'UNICEF se servira pour accélérer l'action en faveur de la survie et du développement de l'enfant. Pour réaliser ces objectifs, il faudra engendrer la volonté politique, mobiliser les collectivités et fournir un appui important en matière de planification et sur le plan technique. Il ne faut pas sous-estimer les difficultés que rencontreront de nombreux pays pour réaliser ces objectifs d'ici à la fin de 1990. Il est essentiel, en particulier, d'améliorer considérablement les systèmes de collecte des données ainsi que l'analyse et l'exploitation des résultats obtenus afin de mesurer avec précision les progrès et les résultats. Ces systèmes sont d'une importance capitale pour le choix des grandes orientations et la détermination de la voie à suivre, et l'UNICEF s'y intéressera de façon très attentive, notamment dans le cadre de son programme de coopération. La contribution propre de l'UNICEF sera étroitement concertée avec celle de l'OMS et d'autres organisations internationales, bilatérales et nationales, y compris des organisations non gouvernementales (ONG).

24. Comme près de 100 pays ont adopté des plans en vue de l'immunisation universelle des enfants et qu'un grand nombre redoublent d'efforts pour diffuser la thérapeutique de réhydratation par voie buccale, l'UNICEF continuera à aider ces pays à consolider leurs résultats et à accélérer leur progression dans ces deux directions. L'UNICEF accordera au cours des années 90 une attention croissante aux interventions épidémiologiquement bien délimitées et à d'autres grands objectifs de son programme visant à atteindre toute la population et à réduire l'incidence des autres causes majeures de mortalité infantile et postinfantile, notamment dans les domaines suivants :



a) Promotion et défense de l'allaitement naturel, de bonnes pratiques de sevrage et d'autres mesures nutritionnelles, notamment en secondant les efforts entrepris par les pays pour appliquer le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel. En 1989, l'UNICEF, en collaboration avec l'OMS, publiera des directives concernant l'amélioration des pratiques hospitalières et le rôle que peuvent jouer les maternités pour encourager l'allaitement maternel pendant toute la durée du sevrage;

b) Promotion et surveillance de la croissance, au moyen des indicateurs mis au point par le programme interinstitutions de surveillance alimentaire et nutritionnelle;

c) Lutte contre les infections respiratoires aiguës, lorsque des mesures appropriées peuvent être prise à peu de frais, et recherche, avec l'OMS, de moyens de lutte contre le paludisme chez les enfants et les femmes enceintes, en particulier en Afrique. Pareil effort serait bien sûr grandement facilité par la mise au point d'un vaccin contre le paludisme avant l'an 2000;

d) Promotion de pratiques d'espacement des naissances, qui protègent mieux la santé des mères et des enfants, lorsque les autorités nationales encouragent la coopération de l'UNICEF;

e) Renforcement et développement des services relatifs à la santé maternelle et infantile et aux soins de santé primaires.

25. La mortalité infantile et postinfantile est étroitement liée à l'état nutritionnel des mères et des enfants, dont l'importance est par ailleurs décisive pour le développement physique et mental. C'est pourquoi les programmes comprendront aussi, chaque fois que possible, des éléments portant sur la nutrition maternelle, l'enseignement de la nutrition, la lutte contre les troubles dus aux carences en iode et en oligo-éléments comme la vitamine A et le fer, et la lutte contre les parasitoses.

L'Initiative de Bamako

26. L'appui de l'UNICEF et de l'OMS aux programmes consacrés à la santé maternelle et infantile et à d'autres programmes concernant la survie et le développement de l'enfant a reçu une impulsion décisive grâce à un accord conclu entre les ministres africains de la santé lors d'une réunion tenue à Bamako (Mali) en septembre 1987 au sujet d'une nouvelle initiative importante en faveur des soins de santé primaires pour toutes les femmes et tous les enfants. Cette initiative, connue sous le nom d'"Initiative de Bamako", a été entérinée au plus haut niveau par l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) lors de sa vingt-quatrième session ordinaire, tenue à Addis-Abeba en mai 1988, puis a été approuvée par le Conseil d'administration de l'UNICEF et par l'Assemblée mondiale de la santé à leurs sessions de 1988. L'OMS et l'UNICEF ont élaboré ensemble des directives relatives à la mise en oeuvre de l'Initiative, et celles-ci ont été approuvées par les ministres africains de la santé en septembre 1988.



27. Les buts de l'Initiative de Bamako sont d'améliorer les soins donnés à la mère et à l'enfant, par l'accès de tous aux soins de santé primaires, et de réduire la mortalité et la morbidité infantiles, postinfantiles et maternelles dans les pays africains participants. La démarche retenue pour atteindre ces objectifs met l'accent sur l'autosuffisance au niveau des collectivités et la recherche de résultats durables. La fourniture à un prix abordable de médicaments essentiels aiderait à compenser les coûts et à dégager une petite marge de bénéfices, dont une partie compléterait l'appui financier fourni par le gouvernement pour l'organisation des soins de santé primaires, le solde étant employé à reconstituer les stocks de médicaments. On étudiera aussi d'autres moyens, variables selon le pays, d'obtenir un financement local pour la poursuite des programmes de soins de santé primaires. Ces interventions, à l'échelon des districts et des collectivités locales pauvres aideront à décentraliser la prise de décision et à mieux gérer les ressources financières des collectivités. Les gouvernements devront établir des mécanismes appropriés et procéder à la réorganisation de leur système de santé afin d'appliquer l'Initiative de Bamako et l'UNICEF devra renforcer ses structures à tous les niveaux afin de soutenir le programme. On entretiendra des relations constantes avec d'autres partenaires internationaux potentiels, comme les organismes d'aide multilatérale et bilatérale, les ONG, les établissements d'enseignement et les organismes nationaux de développement.

28. Plusieurs pays ont déjà commencé à prendre des mesures. Dans son cadre général et dans ses principes, l'Initiative de Bamako s'applique à tous les pays africains, mais vu la diversité des situations, certains de ses aspects devront être adaptés aux conditions locales. Le rapport sur l'Initiative de Bamako (E/ICEF/1989/L.3), qui présente en détail les éléments nouveaux, est soumis au Conseil d'administration à sa session de 1989.

"Savoir pour sauver"

29. La survie et le développement des enfants supposent que les parents aient connaissance des maladies les plus graves que peuvent contracter les femmes et les enfants et de ce qu'ils peuvent faire pour les éviter. En 1989, une démarche privilégiant le rôle de la famille dans la préservation de la santé de ses membres, intitulée "Savoir pour sauver", est entreprise à cet effet. Cette initiative conjointe de l'UNICEF, de l'OMS et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), est soutenue aussi par plus de 100 organisations internationales et régionales et ONG. Plus de 50 personnalités de renommée mondiale dans le domaine de la santé publique ont aidé à rédiger des brochures intitulées "Savoir pour sauver", qui contiennent des informations, exposées dans une langue simple, sur des questions comme l'espacement des naissances, la maternité sans risque, l'allaitement maternel, la croissance de l'enfant, l'immunisation, les diarrhées, la toux et le rhume, l'hygiène ménagère, le paludisme et le syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA). En dissipant le caractère magique du savoir relatif à la santé pour le mettre entre les mains des familles, on cherche à leur donner les connaissances et l'assurance qui les aideront à protéger la santé de leurs membres.

30. Conçue surtout pour le monde en développement, l'approche "Savoir pour sauver" recherche le concours de tous les principaux agents de communication à l'échelon local : enseignants, médias, employeurs et syndicats, personnalités religieuses et

notables, organisations bénévoles, groupes de jeunes et de femmes, sportifs et artistes du spectacle, afin de diffuser dans tous les foyers d'importants messages relatifs à la santé. On espère que la transmission de ce savoir par les filières locales de la communication, dans la langue vernaculaire, selon des méthodes compatibles avec les caractéristiques culturelles de la collectivité, se traduira effectivement par un progrès durable de l'hygiène.

B. Liens entre la survie, la protection et le développement de l'enfant

Education de base et alphabétisation

31. Le relèvement du niveau d'instruction de la population est une condition essentielle du changement social. Pour que la stratégie en faveur de la survie et du développement de l'enfant réussisse, avec un renforcement des services de base, il est essentiel de développer et de mieux adapter l'enseignement, car la population sera plus disposée à accepter de nouvelles valeurs et à changer ses habitudes et son comportement si elle en voit l'intérêt et si elle comprend les problèmes qui se posent. Il est désormais établi que c'est l'éducation des femmes qui peut le plus aider à améliorer les chances de survie et le bien-être des enfants, et elle restera donc en bonne place au cours de la période du plan à moyen terme. Dans certains pays, des programmes de développement du jeune enfant axés sur la collectivité et les parents et donnant la place voulue à la nutrition et la santé de l'enfant permettent d'assurer une large couverture à un coût raisonnable. L'éducation de base, entendue au sens large, mérite une attention accrue au moment où l'UNICEF, avec la collaboration d'autres organismes, cherche à résoudre la question critique de la durabilité et de la convergence des services de base.

32. L'UNICEF, en collaboration avec l'Unesco et avec la Banque mondiale, cherche à diagnostiquer et à analyser les principales difficultés rencontrées dans ce domaine essentiel du développement. Cette collaboration permettra aussi d'établir des objectifs réalistes et d'envisager des méthodes nouvelles. On examinera également la nature et le volume des ressources nécessaires, les possibilités et les sources de financement, et on recherchera des partenaires potentiels. Au début de 1990, les trois institutions organiseront une conférence mondiale sur l'éducation, qui devrait susciter de nouvelles initiatives dans le domaine de l'enseignement.

L'approvisionnement en eau des ménages et l'amélioration de l'assainissement

33. Dans de vastes régions du monde en développement, une grande partie de la population n'a toujours pas accès à l'eau salubre, même pour la boisson. On estime que seulement 40 % des ménages ruraux et 75 % des ménages urbains du monde entier ont accès à des quantités suffisantes d'eau potable. Moins nombreuses encore sont les familles qui disposent d'installations sanitaires adéquates. L'approvisionnement en eau et l'amélioration de l'assainissement demeurent donc des objectifs fondamentaux si l'on veut atteindre les normes minimales de santé. En outre, l'expérience récente permet d'entrevoir de nombreuses possibilités intéressantes de relier l'approvisionnement en eau potable, l'hygiène personnelle et l'assainissement - trois domaines auxquels l'UNICEF s'intéresse depuis fort longtemps  à un intérêt nouveau pour la mobilisation sociale et l'éducation sanitaire et à des approches nouvelles dans ce domaine.

34. Au cours de la période du plan, l'UNICEF cherchera donc à affecter aux programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement le même volume de ressources financières qu'au cours des années 80. On espère pouvoir atteindre les chiffres les plus élevés indiqués au tableau 2 ci-après grâce à la poursuite des efforts de financement supplémentaire. Dans l'exécution de ces programmes, on donnera une place plus grande à l'éducation sanitaire, à la possibilité de reproduire les programmes ailleurs à peu de frais, à une plus grande durabilité des équipements grâce à l'amélioration de l'entretien et de la gestion, à une meilleure utilisation des installations d'adduction d'eau et d'assainissement et à leurs incidences sur la santé de l'enfant. Tous les programmes relatifs à la distribution de l'eau et à l'assainissement seront étroitement liés à ceux qui sont mis en oeuvre contre les maladies diarrhéiques ainsi qu'à d'autres aspects des soins de santé primaires.

35. A mesure que l'année 1990 approche, il est clair que l'objectif ambitieux consistant à assurer à tous un approvisionnement en eau satisfaisant et des installations sanitaires adéquates d'ici à la fin de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement ne sera pas atteint, encore que des progrès particulièrement encourageants soient réalisés dans certains pays comme le Bangladesh, la Chine et l'Inde. En coopération étroite avec la Banque mondiale, le PNUD et l'OMS, ainsi que plusieurs organismes d'aide bilatérale, l'UNICEF s'est engagé dans un effort concerté pour réaffirmer les objectifs de la Décennie en aidant autant de pays que possible à s'efforcer d'assurer à l'ensemble de leur population un accès facile à des quantités adéquates d'eau salubre d'ici une date déterminée, au plus tard l'an 2000. Les projets faits au cours des années 80 dans la mise au point de techniques peu coûteuses et plus appropriées aideront à atteindre ces objectifs.

36. L'éradication de la dracunculose, due au ver de Guinée, dans les pays touchés doit figurer en bonne place dans les nouveaux programmes relatifs à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement. A sa session de 1989, le Conseil d'administration est saisi d'un document sur ce sujet (E/ICEF/1989/CRP.2). Le ver de Guinée est un parasite qui pénètre dans l'organisme à la suite de l'absorption d'eau contaminée. Le ver adulte, qui peut mesurer jusqu'à un mètre de long, sort de l'organisme du patient en traversant la peau au cours d'un processus long et douloureux. Les souffrances et les handicaps causés par cette parasitose empêchent les adultes de travailler et les enfants d'aller à l'école. La maladie frappe de 5 à 15 millions de personnes dans 25 pays d'Afrique et d'Asie et 140 millions d'autres y sont exposés. L'enseignement de l'hygiène et la fourniture d'eau salubre dans les zones rurales sont un aspect important des programmes de prévention. L'objectif fixé pour l'éradication universelle de la dracunculose est 1995 au plus tard, mais il pourrait être atteint plus tôt dans certains pays.

Situation, rôle et condition de la femme

37. Conformément aux directives approuvées par le Conseil d'administration en 1985 (E/ICEF/1985/12, par. 90 à 94) et à la stratégie d'exécution approuvée en 1987 (E/ICEF/1987/11, décision 1987/18), une plus grande participation des femmes au développement restera un objectif prioritaire de l'UNICEF. On prévoit que les programmes de pays de l'UNICEF permettront d'intégrer des objectifs comme l'accroissement des activités économiques des femmes, l'accès au crédit,



l'amélioration des compétences et la promotion de l'esprit d'entreprise; l'UNICEF se donne pour but de trouver des méthodes efficaces à cet effet et de faire en sorte que les femmes se mobilisent en faveur des activités liées à la survie et au développement de l'enfant. En outre, compte tenu de l'importance du rôle joué par les femmes dans pratiquement tous les grands domaines auxquels s'intéresse l'UNICEF, le rôle des femmes sera pris en compte dans tous les programmes, à toutes les phases de la formulation, de l'établissement et de la réalisation des programmes de pays. On s'intéressera de plus près, en particulier, à l'introduction, dans tous les programmes ayant l'appui de l'UNICEF, de techniques appropriées de nature à alléger le travail quotidien des femmes. On étudiera, dans le cadre des programmes, les moyens par lesquels les femmes pourraient jouer un rôle plus important dans la protection et l'amélioration du milieu physique où elles élèvent leurs enfants. A sa session de 1989, le Conseil d'administration est saisi d'un rapport faisant le point de l'application de la stratégie de l'UNICEF en ce qui concerne la participation des femmes au développement (E/ICEF/1989/L.1).

Sécurité alimentaire des ménages

38. Dans de nombreuses régions du monde, notamment en Afrique, les disponibilités alimentaires sont insuffisantes, ce qui rend la situation catastrophique pour les familles lors des sécheresses cycliques. De surcroît, dans beaucoup de pays, le système de distribution constitue un facteur aggravant, car les approvisionnements sont mal répartis. Les femmes enceintes et les enfants en âge d'être sevrés sont particulièrement vulnérables. Comme dans les familles à faible revenu, ce sont souvent les femmes qui sont responsables dans une large mesure de la production, du traitement et de la préparation des aliments, il est essentiel qu'elles participent directement à des activités visant à accroître la sécurité alimentaire, par exemple la production alimentaire à petite échelle (cultures potagères et élevage de petits animaux) pour nourrir leur famille et à certaines activités productrices de revenus. L'UNICEF appuiera ces activités par des interventions sélectives dont l'application pourrait être rapidement généralisée et qui compléteront les programmes en faveur de la survie et du développement de l'enfant. Pour ce faire, il maintiendra une collaboration étroite avec les gouvernements, les institutions nationales et d'autres organismes internationaux et organismes d'aide bilatérale qui connaissent bien les questions liées à la production et à la consommation alimentaires. Il préconisera aussi un renforcement de l'action nationale dans ce domaine et exhortera les donateurs bilatéraux et internationaux à fournir une assistance plus importante pour promouvoir la sécurité alimentaire des ménages.

Les enfants et la protection de l'environnement

39. Après l'adoption des résolutions 42/186 et 42/187 de l'Assemblée générale sur les questions relatives à l'environnement, un premier rapport axé sur ce thème a été présenté au Conseil d'administration à sa session de 1988 (E/ICEF/1988/CRP.5). Dans un rapport complémentaire portant sur les questions de fonds relatives aux enfants et à l'environnement (E/ICEF/1989/L.6), dont le Conseil d'administration est saisi à sa présente session, on décrit les principaux éléments d'une politique axée sur la protection de l'environnement et un développement durable, qui ont été jugés importants pour les enfants et les femmes. Les principaux facteurs qui contribuent à la dégradation de l'environnement sont : le déboisement;



l'utilisation excessive des ressources en eau, des terres et autres ressources naturelles; le déversement non réglementé d'un volume croissant de déchets humains, ménagers et industriels; et la pollution atmosphérique causée par des procédés de fabrication industriels peu performants et les moteurs à combustion. Tout ceci produit un environnement malsain qui risque de compromettre l'avenir de l'humanité, à commencer par celui de nos propres enfants. Dans le cadre de la stratégie en faveur de la survie et du développement de l'enfant, les programmes de pays appuyés par l'UNICEF et les activités de plaidoyer en général mettront systématiquement l'accent sur la protection et la préservation de l'environnement. L'UNICEF s'attachera à faire en sorte que les intérêts des enfants et des femmes soient également pris en considération dans les projets de développement entrepris par les gouvernements et appuyés par d'autres organismes.

Politiques d'ajustement

40. Ces dernières années, l'UNICEF a participé à l'analyse des effets de la récession et des politiques d'ajustement économique sur les enfants et les familles les plus pauvres. Il est devenu manifeste que les politiques d'ajustement adoptées dans de nombreux pays ont eu pour effet de réduire considérablement les revenus, les services sociaux et le niveau de vie, ce qui a des conséquences dramatiques, en particulier pour les enfants qui vivent déjà dans la pauvreté. Au cours des trois dernières années, l'UNICEF a de plus en plus axé son attention sur les moyens d'assouplir les politiques d'ajustement économique nationales et internationales de façon à ce qu'elles tiennent compte davantage de la nécessité de protéger les enfants et les autres groupes vulnérables. Dans le cadre de la programmation par pays, l'UNICEF continuera à élaborer et à promouvoir des "politiques d'ajustement à visage humain" adaptées aux besoins de chaque pays. Au niveau mondial, il s'attachera à collaborer avec les institutions financières internationales, notamment la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, et avec d'autres partenaires internationaux, régionaux et nationaux. En 1987, le Fonds a publié un rapport spécial intitulé "L'ajustement à visage humain : protéger les groupes vulnérables et favoriser la croissance", où sont analysées les différentes stratégies d'ajustement pouvant être appliquées à la protection des enfants et des autres groupes vulnérables. Ces suggestions et plusieurs autres initiatives en faveur de l'allègement de la dette rencontrent un écho très favorable dans diverses instances nationales et internationales. L'UNICEF continuera à militer pour que la dimension sociale soit dûment intégrée dans toutes les activités de planification économique. Au seuil de la dernière décennie de ce siècle, il mettra de plus en plus l'accent sur la nécessité de combiner l'ajustement et un "développement à visage humain" dans le cadre de la stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement, proposée pour les années 90.

Enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles

41. Conformément à une décision prise en 1986 par le Conseil d'administration (E/ICEF/1986/12, décision 1986/12), l'UNICEF a participé de plus en plus activement à l'étude des problèmes liés à la protection et au développement des enfants qui vivent dans des conditions particulièrement difficiles, en essayant d'intégrer ces préoccupations dans ses programmes. Les enfants abandonnés et les enfants des rues



reçoivent une attention particulière, généralement dans le contexte des activités que l'UNICEF poursuit dans de nombreux pays en faveur des populations pauvres des zones urbaines. Le SIDA et la toxicomanie sont deux fléaux auxquels les enfants se trouvent de plus en plus largement exposés; l'UNICEF leur accordera donc une plus grande attention au cours de la période considérée. Il entreprendra aussi une campagne plus active pour qu'on se préoccupe davantage des femmes et des enfants - très nombreux - qui sont contraints d'abandonner leur foyer dans les zones de conflit armé et se trouvent ainsi dans une situation dramatique. Il continuera à préconiser des "zones de paix" ou "couloirs de paix" au bénéfice des enfants qui vivent dans ces zones, comme il l'a fait, par exemple, ces dernières années, pour El Salvador, le Liban, Sri Lanka et l'Ouganda. A cet égard, l'UNICEF, à l'instar d'autres organisations internationales et de plusieurs ONG, a tiré des leçons importantes des événements récents. L'expérience précieuse qu'il a ainsi accumulée lui permettra de s'attaquer plus facilement aux problèmes similaires qui affectent les enfants et de limiter - sinon éliminer - les dangers auxquels ils sont exposés.

42. Etant donné la nature et la complexité de ces problèmes et le type de mesures à prendre, l'UNICEF ne peut fournir directement qu'un appui limité. Sa contribution essentielle consistera à mieux faire connaître les besoins des enfants qui vivent dans des conditions particulièrement difficiles et à fournir un appui sélectif à des activités novatrices entreprises au niveau local qui pourraient servir de précédent. Une autre forme d'assistance consiste à identifier les ONG et les autres organismes qui portent une attention particulière aux enfants vivant dans des conditions difficiles ou ayant des besoins spécifiques et qui peuvent leur venir en aide.

Projet de convention relative aux droits de l'enfant

43. L'Assemblée générale adoptera probablement le projet de convention relative aux droits de l'enfant à sa quarante-quatrième session, en 1989, pour marquer le dixième anniversaire de l'Année internationale de l'enfant (1979). Pour l'UNICEF, l'adoption de la convention impliquerait de nouveaux défis mais aussi des perspectives nouvelles dans l'action entreprise pour améliorer la situation juridique, psychologique et politique des enfants. Le Conseil d'administration a invité l'UNICEF à analyser les conséquences que cela entraînerait pour les activités du Fonds et le type de coopération que celui-ci pourrait fournir pour faciliter l'application de la convention après son adoption par l'Assemblée générale. Le nouveau Centre international pour le développement de l'enfant créé à Florence (Italie) devrait jouer un rôle important dans les activités de suivi, notamment la formation du personnel de l'UNICEF et des organismes coopérants ainsi que l'organisation de réunions d'études axées sur des questions de fond à l'intention des principaux responsables dans le domaine des droits de l'enfant.

Communication et mobilisation sociale

44. Dans les programmes et les activités de plaidoyer de l'UNICEF, on accorde une place importante à la communication et à la mobilisation sociale pour développer l'information, l'éducation, la motivation et l'action communautaire. Les stratégies définies pour les programmes prévoient la mobilisation des circuits de communication officiels et officieux, quand il y a lieu, pour les initiatives en



faveur de la survie et du développement de l'enfant ainsi que d'autres programmes financés ou encouragés par l'UNICEF. L'importance cruciale d'une mobilisation sociale effective et durable pour garantir une action efficace à long terme est de plus en plus largement reconnue, de même que le potentiel extraordinaire des activités de plaidoyer pour les enfants dans le monde entier.

Contrôle et évaluation

45. L'UNICEF continuera à renforcer ses capacités de contrôle et d'évaluation, conformément aux principes directeurs qui ont été approuvés par le Conseil d'administration à sa session de 1984 (E/ICEF/1984/12, par. 89). A la suite d'une réorganisation récente, il a renforcé les moyens dont il dispose au Siège pour l'évaluation des politiques. En collaboration avec les institutions et les organismes des Nations Unies concernés, il aidera les pays à renforcer leurs bases de données concernant la survie et le développement de l'enfant et d'autres domaines du développement social, et à mettre sur pied des systèmes de surveillance de la situation des enfants. Des systèmes efficaces de suivi des programmes, reposant de plus en plus sur le traitement électronique de l'information, seront mis en place dans tous les bureaux de pays, en liaison étroite avec les antennes régionales de l'UNICEF. Avant d'élaborer un nouveau programme de coopération pour un pays déterminé, l'UNICEF évaluera les principaux programmes qui ont été exécutés dans ce pays pour tirer des leçons de l'expérience et améliorer l'efficacité, la rentabilité et l'utilité des programmes. Il fournira une assistance pour faciliter la collecte et le traitement des données sur les indicateurs sociaux et exécuter les enquêtes sur les taux de mortalité infantile et les taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans dans certains pays, comme cela a été fait en Jordanie en 1988. Il s'attachera aussi à déterminer l'impact et la durabilité des activités de mobilisation sociale, après les campagnes qui ont été entreprises ces dernières années.

C. Priorités organisationnelles et approche par pays

46. Un élément fondamental de la coopération de l'UNICEF avec les gouvernements est sa fidélité à l'approche par pays. En vertu de cette approche, le Fonds élabore son programme de coopération dans chaque pays dans un cadre durable et continu, fondé sur une analyse minutieuse de la situation des enfants dans le pays et mis au point en étroite collaboration avec le gouvernement et divers groupes professionnels, y compris, habituellement, des organisations non gouvernementales nationales. C'est dans ce contexte que doivent être établies les priorités nécessaires entre les principaux objectifs du plan à moyen terme et les grandes orientations des programmes, afin d'obtenir le dosage de programmes le plus approprié et le plus efficace pour chaque cycle de programmation. Il faut pour cela analyser clairement la hiérarchie appropriée des objectifs, compte tenu de la situation spécifique d'un pays, et aussi l'échelonnement des activités pour éviter le gaspillage des ressources et la fragmentation des efforts.

47. Le programme élargi de vaccination et le programme relatif à la thérapeutique de réhydratation par voie buccale constitueront un élément important de presque tous les programmes de pays au cours de la période du plan à moyen terme. A mesure que des progrès seront accomplis vers la réalisation de ces objectifs, d'autres



éléments prendront plus d'importance parmi les domaines d'action prioritaires correspondant à la situation propre à chaque pays. Par conséquent, un programme de pays typique comportera généralement les éléments suivants :

a) L'accélération de certaines activités en vue d'obtenir rapidement une amélioration sensible et durable dans deux ou plusieurs secteurs critiques pour la survie et le développement de l'enfant, l'accent étant mis tout spécialement, dans le cadre des programmes de pays, sur les zones rurales et urbaines ayant un taux de mortalité infantile élevé ou dans lesquelles d'autres graves problèmes menacent la santé et le développement de l'enfant;

b) La fourniture d'un appui sélectif et plus concentré dans les autres grands domaines d'action de l'UNICEF, notamment l'approvisionnement en eau et l'assainissement; l'éducation de base, l'alphabétisation et le développement du jeune enfant et les activités en faveur des femmes. L'accent sera mis ici sur le renforcement des liens avec les principales activités en faveur de la survie et du développement de l'enfant ainsi que sur l'identification de mesures peu onéreuses permettant d'atteindre les couches les plus pauvres et les plus désavantagées de la société en donnant des résultats durables;

c) Les activités visant à élaborer et à renforcer les bases et les aptitudes aux niveaux national, sous-national et local, pour s'attaquer à la série suivante d'objectifs concernant la survie et le développement de l'enfant que le pays concerné aura désignés comme étant prioritaires. Dans de nombreux pays, il semblerait que le domaine général de l'éducation de base, de l'alphabétisation et du développement du jeune enfant puisse être retenu comme domaine d'action prioritaire de l'UNICEF au début de la prochaine décennie;

d) Une marge pour imprévus non répartie, destinée à laisser une certaine souplesse et permettant notamment de tirer parti de possibilités imprévues dans des secteurs hautement prioritaires et d'obtenir plus facilement un financement complémentaire d'autres organisations.

48. Afin de permettre à l'UNICEF de continuer à financer les divers éléments des programmes de pays au titre de la masse commune des ressources, une grande partie des ressources supplémentaires nécessaires aux programmes accélérés de vaccination, à l'application de la thérapeutique de réhydratation par voie buccale et à la mise en oeuvre de l'"Initiative de Bamako" sera prélevée sur les fonds supplémentaires qui devraient être en principe versés par plusieurs donateurs.

49. A la lumière de l'expérience acquise dans le cadre des activités accélérées en faveur de la survie de l'enfant, qui s'étend sur plusieurs années, l'UNICEF et les autres organismes coopérants peuvent à présent analyser et identifier, au niveau de la définition et de l'exécution des programmes, les facteurs qui contribuent à assurer des résultats durables. Par exemple, une volonté politique ferme et durable au niveau le plus élevé est un facteur important. On peut citer également les facteurs suivants : l'inclusion de notions sur la survie et le développement de l'enfant dans les programmes des établissements d'enseignement primaire et secondaire; une focalisation permanente sur ces questions dans les médias; un financement adéquat, ce qui suppose des contributions plus importantes à l'échelon



national, qu'elles émanent du secteur public ou du secteur privé; la participation effective des collectivités, avec, très souvent, la collaboration permanente des parlementaires, des associations religieuses locales et des ONG; des structures appropriées de planification, d'organisation et d'encadrement pour que la viabilité à long terme soit considérée comme un objectif au moment même où le processus accéléré s'enclenche, et pas seulement a posteriori; et des mécanismes de rétroaction efficaces pour analyser l'expérience acquise et procéder aux ajustements nécessaires.

D. Collaboration avec les organismes des Nations Unies et les autres partenaires de l'UNICEF

50. Un changement bienvenu s'est produit en 1988 dans le jugement qu'on porte sur l'utilité et l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies, du fait du rôle décisif qu'elle a joué dans la solution de plusieurs conflits politiques tenaces dans diverses régions. Ceci devrait susciter un regain de confiance à l'égard du multilatéralisme et de sa contribution à la solution des problèmes économiques et politiques et des problèmes de développement dans le monde. On peut espérer que l'Organisation des Nations Unies et les différents organismes qui lui sont reliés verront ainsi leur prestige grandir et qu'ils redoubleront d'efforts pour promouvoir le développement conformément à leurs mandats respectifs. L'UNICEF reconnaît la nécessité de renforcer encore sa collaboration avec les autres organismes des Nations Unies et d'autres partenaires multilatéraux pour accroître l'impact des programmes et contribuer à faciliter le progrès dans le domaine où son action est très appréciée : le bien-être des enfants et des femmes. Un document analytique sur les questions de fond relatives à la collaboration interinstitutions sera soumis au Conseil d'administration à sa présente session (E/ICEF/1989/L.8). Pour établir une collaboration plus étroite et plus efficace à l'intérieur du système des Nations Unies et avec les autres partenaires de l'UNICEF, on a établi en 1988, des directives prévoyant des arrangements opérationnels; en outre, des instructions appropriées ont été diffusées dans tous les bureaux de l'UNICEF. De même, l'UNICEF prend toute une série d'initiatives pour renforcer la coopération avec les organismes d'aide bilatérale et multilatérale au développement; dans ce contexte, il recherche aussi la collaboration des groupes professionnels qui s'intéressent aux activités de développement à caractère social et axées sur les besoins des enfants.

51. Dans la pratique, plusieurs initiatives récentes illustrent bien cet engagement renouvelé. L'expérience du Bureau des opérations d'urgence en Afrique est probablement la plus notable. L'UNICEF a appuyé les mesures prises à la suite de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'Afrique, directement et dans le cadre d'une réponse concertée des Nations Unies aux énormes problèmes qui se posent à ce continent en matière de développement. On peut également citer à titre d'exemple la coopération de plus en plus étroite de l'UNICEF et de l'OMS dans les domaines suivants : immunisation; lutte contre les maladies diarrhéiques, SIDA, médicaments essentiels, y compris la récente Initiative de Bamako en Afrique; soins de santé primaires et nutrition (programme commun d'appui à la nutrition et programme de surveillance interorganisations sur l'alimentation et la nutrition, auxquels la FAO est également associée). Pour les questions écologiques qui concernent les femmes et les enfants, l'UNICEF prépare



actuellement, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, une publication sur l'état de l'environnement mondial, considéré du point de vue des enfants. La collaboration interorganisations, en particulier avec le PNUD, l'OMS, la Banque mondiale, le FMI et plusieurs organismes d'aide bilatérale, dans les domaines de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement est de plus en plus efficace, notamment dans la recherche de solutions peu coûteuses. Des relations intersecrétariats régulières ont été établies avec l'Unesco pour renforcer la collaboration dans le domaine de l'éducation. Des réunions semestrielles ont été instituées en 1987 entre l'UNICEF et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), réunions auxquelles l'OMS a été invitée. L'UNICEF participe activement à divers groupes consultatifs officiels et officieux sur les questions relatives à l'ajustement et au secteur social, qui réunissent de hauts fonctionnaires du FMI, de la Banque mondiale, de l'OIT, de la CNUCED, du Conseil mondial de l'alimentation, du Programme alimentaire mondial (PAM) et du PNUD, parmi les organismes internationaux, et le service de liaison des Nations Unies avec les organisations non gouvernementales, qui représente ces dernières.

52. Parmi les activités encore plus récentes qui ont des incidences considérables pour la collaboration future, on peut citer un examen des questions d'intérêt commun pour l'UNICEF et le Fonds international de développement agricole (FIDA); une étude approfondie des questions d'aide alimentaire avec le Programme alimentaire mondial; et des réunions interorganisations de haut niveau sur les questions relatives aux femmes, tenues sous les auspices du Groupe consultatif mixte des politiques, comprenant l'UNICEF, le PNUD, le FNUAP et le PAM. Par ailleurs, à l'occasion des entretiens récents qui ont eu lieu entre le Directeur général de l'UNICEF, le Directeur général de l'Unesco et le Président de la Banque mondiale, on a dressé un bilan systématique de la situation dans le domaine de l'éducation et un groupe de travail mixte a été chargé de définir des stratégies d'action nouvelles sur la base d'une collaboration étroite pour susciter une action mondiale concertée dans ce domaine hautement prioritaire.

E. Répartition future des ressources entre les différents domaines de programme

53. Le tableau 2 fait apparaître la répartition effective et projetée des ressources entre les différents domaines de programme, compte tenu de la coopération au titre des programmes, des recettes projetées et de la répartition estimative des ressources futures. Conformément aux directives du Conseil, les projections concernant les recettes ont été établies sur la base d'hypothèses prudentes, mais elles peuvent naturellement être révisées chaque année dans le cadre du concept de plan continu. La répartition des dépenses reflète les niveaux de financement approximatifs prévus pour les différents éléments dans les limites du budget global prévu pour la coopération au titre des programmes. L'approche par pays suivie par l'UNICEF repose sur un processus de décision décentralisé qui fait intervenir comme paramètres les résultats antérieurs et le rythme des travaux sur le terrain. L'approche souple pratiquée par l'UNICEF au niveau des pays pour procéder à des ajustements et répondre de manière adéquate aux besoins et à la situation des différents pays suivant leur stade de développement a permis d'obtenir des résultats plus efficaces. De plus, la répartition par domaine est



nécessairement un peu arbitraire si l'on considère l'impact des services - un approvisionnement en eau salubre contribue à améliorer la santé, l'éducation peut avoir des effets positifs sur la nutrition, les services de santé peuvent avoir une incidence favorable sur l'éducation et le développement de l'enfant, et tous ces éléments peuvent améliorer la condition de la femme. La collectivité dont on cherche à obtenir la participation n'est généralement pas consciente de ces distinctions entre domaines de programme. En fait, les besoins de la collectivité appellent presque toujours une approche globale. La ventilation proposée peut cependant constituer un instrument de planification utile à plusieurs fins, notamment pour la stratégie de collecte de fonds et le perfectionnement du personnel.

III. STRATEGIES REGIONALES

54. Le potentiel économique, la situation politique, les infrastructures sociales et les traditions culturelles varient considérablement selon les régions, et les stratégies doivent en tenir compte. L'UNICEF travaillera en étroite collaboration avec ses partenaires aux niveaux mondial, régional et national dans le but d'affiner ses grandes stratégies pour les adapter aux réalités régionales et nationales. [Pour plus de détails, voir les rapports régionaux qui seront présentés au Conseil d'administration à sa session de 1989 (E/ICEF/1989/5 à 11)].

A. Afrique

55. A bien des égards, la région se trouve aujourd'hui dans une situation matérielle plus critique que lorsque le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique a été lancé pour les cinq années 1986-1990. La dette de l'Afrique, en pourcentage des exportations, s'est accrue rapidement. La croissance économique ne suit pas le rythme de la croissance démographique et le revenu réel par habitant est inférieur aujourd'hui à ce qu'il était en 1980. En fait, la pauvreté gagne du terrain et on enregistre dans les pays de la région une forte augmentation du nombre des individus dont le régime alimentaire est insuffisant, ainsi qu'une tendance généralement négative pour ce qui est de l'amélioration des normes en matière de santé, de nutrition et d'éducation des enfants. La plupart des gouvernements, qui ont entrepris des programmes d'ajustement structurel avec l'appui du FMI et de la Banque mondiale, doivent consacrer une grande partie de leurs ressources au remboursement de leur dette au lieu de s'en servir pour accélérer le développement, ou pour maintenir un minimum de services à leur niveau actuel.

56. Vu ses perspectives d'avenir et son immense besoin d'appui extérieur, l'Afrique restera au premier rang des préoccupations de l'UNICEF. La situation de crise qui persiste dans certaines régions de l'Afrique n'évoluera que progressivement pour passer du stade du relèvement au stade du développement. C'est donc en Afrique que le développement posera d'ici la fin du siècle les problèmes les plus importants dont la solution nécessitera une réflexion et une action permanentes : activités de recherche-développement, collaboration plus étroite avec les universités et les centres de formation, amélioration de l'exécution et de l'évaluation des programmes et des politiques, et renforcement de la coordination entre les organismes concernés.



Tableau 2

Répartition passée et future des ressources (dépenses) par
domaine de programme

(En millions de dollars des Etats-Unis)

	Chiffres effectifs						Chiffres prévus				Chiffres projetés			
	1980		1987		1988		1989		1990		1991		1992	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Santé de l'enfant	58	23	144	39	158	40	203	41	218	41	246	41	255	41
Nutrition de l'enfant	19	8	24	7	23	6	30	6	32	6	36	6	37	6
Approvisionnement en eau et assainissement	51	20	65	18	69	17	82	16	87	16	100	16	103	16
Education	34	13	35	10	37	9	50	10	53	10	58	10	62	10
Protection sociale	14	6	25	7	29	7	34	7	37	7	40	7	42	7
Planification/Appui aux programmes	18	7	47	13	52	13	65	13	69	13	75	13	79	13
Secours d'urgence	58	23	25	7	32	8	34	7	37	7	43	7	44	7
Total des dépenses au titre des programmes	252	100	365	100	400	100	498	100	533	100	597	100	622	100
dont :														
- En faveur des zones urbaines			81	22	88	22								
- En faveur des femmes			84	23	116	29								



57. Adopté par l'Assemblée générale à sa session extraordinaire consacrée à l'Afrique, le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique invite tous les organismes du système à définir leurs propres priorités en fonction de celles établies par le Programme. La mise en valeur des ressources humaines est l'un des cinq domaines d'action prioritaires du Programme, qui souligne l'importance du rôle des femmes et des besoins des enfants dans le développement de l'Afrique. L'UNICEF continuera à collaborer étroitement avec les autres organismes des Nations Unies et à appuyer directement les différents mécanismes de collaboration relevant du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale. Il continuera en particulier à participer aux travaux du Groupe consultatif de la Banque mondiale et aux tables rondes organisées par le PNUD en vue d'assouplir le processus d'ajustement et d'en accentuer la dimension humaine dans le cadre de la planification du développement. La coopération de l'UNICEF au Programme consistera en outre à développer ses activités de plaidoyer en faveur des mesures d'ajustement économique affectant, en particulier, les groupes les plus vulnérables.

58. La région continue de se caractériser non seulement par des taux de mortalité infantile et de mortalité liée à la maternité, qui sont parmi les plus élevés du monde, mais aussi par l'insuffisance persistante des disponibilités alimentaires et la malnutrition qui en résulte, ainsi que par une tendance à la paupérisation progressive des femmes, en particulier dans les zones rurales. Pour faire face à ces réalités propres à l'Afrique, l'UNICEF continuera d'adapter comme il convient ses stratégies établies à l'échelon mondial, notamment en prenant des mesures propres à réduire la mortalité infantile et postinfantile et en prêtant plus d'attention à l'application générale de mesures peu coûteuses en faveur de la survie et du développement de l'enfant, en particulier pour ce qui est de la nutrition des nourrissons et des enfants.

59. Les ministres africains de la santé ont résolument appuyé l'objectif de l'immunisation universelle des enfants d'ici à 1990, en proclamant l'année 1986 "Année de la vaccination en Afrique". Depuis 1986, des programmes accélérés ont été lancés dans la plupart des pays. D'importants progrès ont été réalisés : le Botswana, le Cap-Vert, la Gambie, le Lesotho, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, les Seychelles et la Zambie ont déjà dépassé l'objectif de 75 % fixé par les ministres de la santé. Le Burundi, les Comores, le Kenya, le Malawi, Maurice, le Swaziland et le Zimbabwe, ainsi que le Congo, la Côte d'Ivoire, Sao Tomé-et-Principe, le Sénégal et le Togo sont parmi les pays qui atteindront très probablement ce niveau en 1990 au plus tard. Des efforts plus intensifs seront déployés et un appui plus important sera assuré à tous les autres pays où les résultats ont été moindres, en particulier aux pays dans lesquels une situation de crise (conflit ou sécheresse) entrave la réalisation des objectifs de l'immunisation universelle.

60. Lors des sessions de l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA de 1987 et 1988, les chefs d'Etat africains ont réaffirmé l'importance qu'ils attachaient au bien-être des enfants et le rang de priorité élevé que ceux-ci occupaient dans leur ordre du jour politique. Ils ont adopté des résolutions importantes relatives à la survie, à la protection et au développement de l'enfant



et à la vaccination universelle des enfants en Afrique d'ici à 1990. Ils ont en outre approuvé le projet de convention relative aux droits de l'enfant (voir plus haut, par. 43) et l'Initiative de Bamako (voir plus haut, par. 26 à 28), qui représentent une importante approche novatrice susceptible d'assurer la protection universelle de la santé maternelle et infantile dans le cadre des soins de santé primaires, et qui est particulièrement bien adaptée à la situation africaine, notamment lorsque les conditions économiques obligent les gouvernements à réduire leurs dépenses dans le domaine de la santé. L'Initiative de Bamako repose essentiellement sur le principe de la gestion et du financement des programmes de médicaments essentiels et autres programmes de santé maternelle et infantile au niveau des collectivités bénéficiaires et selon des méthodes susceptibles de procurer des ressources pour financer les services de santé à l'échelon du district. L'UNICEF poursuivra ses activités de plaidoyer pour mobiliser les institutions africaines à tous les niveaux et dans tous les secteurs, ainsi que pour constituer des alliances avec des partenaires extérieurs en faveur de la survie et du développement de l'enfant en Afrique.

61. D'autres mesures économiquement rationnelles doivent être prises pour lutter contre le paludisme, les affections respiratoires aiguës et les parasites intestinaux. Ces mesures sanitaires en faveur de l'enfant, y compris l'approvisionnement en médicaments essentiels, seront plus efficaces, et leurs effets plus durables, si elles s'inscrivent dans le cadre du renforcement progressif des services et des stratégies en matière de soins de santé primaires, partiellement financé par les collectivités comme cela est prévu dans l'Initiative de Bamako. Les améliorations apportées dans les domaines de l'éducation sanitaire et de l'approvisionnement en eau salubre contribueront, entre autres, à l'élimination, d'ici à 1995, de la dracunculose, causée par le ver de Guinée, qui sévit dans plusieurs pays. L'Afrique est l'un des continents les plus sévèrement frappés par le fléau du SIDA. L'UNICEF prévoit de continuer à appuyer les activités de lutte contre cette maladie, en mettant l'accent sur l'éducation, l'information et la communication, en collaboration avec l'OMS dans le cadre du Programme mondial de lutte contre le SIDA.

62. La surveillance nutritionnelle, les systèmes d'alerte rapide et les mesures en faveur de la sécurité alimentaire des ménages font partie des moyens envisagés pour lutter contre la famine et les pénuries alimentaires. La diffusion généralisée des connaissances et l'utilisation de variétés améliorées pour les cultures vivrières traditionnelles seront d'importants éléments de programme car elles offrent la possibilité d'accroître sensiblement la production vivrière et la consommation de produits alimentaires des groupes vulnérables. Ces mesures seront associées à la promotion de bonnes habitudes nutritionnelles, dont les jeunes enfants devraient être les principaux bénéficiaires. Une prise de conscience plus vive du rôle capital que jouent les femmes africaines dans la production, le traitement et la préparation des aliments et un appui plus soutenu en leur faveur devraient déboucher sur des progrès importants en matière de nutrition maternelle et infantile. Les initiatives de l'UNICEF dans le domaine de la sécurité alimentaire des familles en Afrique seront étroitement liées aux programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, qui demeurent particulièrement importants. Outre les efforts visant à assurer la survie des enfants, la coopération de l'UNICEF aura pour but de promouvoir le développement de l'enfant, y compris l'enseignement de



base et l'alphabétisation des filles, car il s'agit d'un domaine dans lequel l'Afrique, en dépit d'une forte demande de la part du public, a pris du retard, comme le montrent les taux élevés d'analphabétisme, en particulier chez les femmes, dont les connaissances en matière de santé et d'hygiène sont insuffisantes.

63. C'est en suscitant dans le cadre de la famille davantage d'attention et de compréhension quant aux besoins des femmes que l'on parviendra progressivement à faire baisser les taux de fécondité et à favoriser l'espacement des naissances pour protéger la santé des mères et des enfants. Dans de nombreux pays, les activités de plaidoyer de l'UNICEF en faveur de l'espacement des naissances peuvent aisément être intégrées dans d'autres programmes en faveur de la survie et du développement de l'enfant.

64. Une attention accrue sera portée aux problèmes particuliers à certaines des sous-régions du continent, où les conditions de vie des groupes les plus défavorisés sont particulièrement précaires. Ainsi, les mesures que l'UNICEF continue de prendre en vue de la reconstruction et du relèvement du Sahel devraient aider à atténuer les effets des crises saisonnières et à permettre un redressement et un développement soutenus. Les pays déstabilisés par la situation qui prévaut en Afrique australe bénéficieront d'un soutien particulier. L'amélioration de la surveillance nutritionnelle, le stockage de fournitures sanitaires essentielles et le renforcement des systèmes d'approvisionnement et des moyens logistiques de la sous-région sont les trois axes de l'action que mènera l'UNICEF pour préparer une réaction rapide en cas de crise. Le récent rapport de l'UNICEF intitulé "Children on the Front Line" (Les enfants de la ligne de front) a appelé l'attention de la communauté internationale sur la dégradation de la situation des enfants en Afrique australe. L'UNICEF continuera à suivre également de près les problèmes des enfants victimes des circonstances particulièrement difficiles que connaît la corne de l'Afrique, en raison tant de la sécheresse que des conflits armés.

65. Un nombre croissant d'enfants africains vivent dans des conditions particulièrement difficiles, par suite de la guerre, de la détérioration de l'environnement, de périodes répétées de sécheresse et de famine, de l'urbanisation accélérée et de la détérioration générale de l'économie. L'UNICEF poursuivra ses activités de plaidoyer en faveur des enfants en prêtant son appui à des activités au titre des programmes. L'assistance aux enfants déplacés et réfugiés ainsi qu'aux enfants victimes des conflits et aux enfants des rues tiendra une place particulière dans tous ces efforts. S'agissant des guerres et conflits armés, certaines améliorations récentes de la situation laissent espérer qu'on pourra s'attaquer aux problèmes de développement du continent africain. Comme suite aux récents accords concernant la Namibie, l'UNICEF fournira une assistance aux enfants de ce pays dans le cadre de l'ensemble des activités prévues par l'ONU.

B. Amériques et Caraïbes

66. A la veille d'une nouvelle décennie, les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes sont encore aux prises avec les conséquences d'une crise économique qui est sans doute la plus grave et la plus longue que la région ait jamais connue. Le service de la dette extérieure est si lourd qu'il absorbe une part considérable de l'épargne intérieure, d'où une stagnation des investissements dans la plupart des



pays. Dans ces conditions, il est probable que la croissance économique se poursuivra à un rythme ralenti dans la région jusqu'à la fin du siècle. Le coût social des politiques d'ajustement face à cette crise a été élevé, avec de graves conséquences pour les familles et, en particulier, pour les enfants. Les mesures d'austérité financière adoptées par presque tous les pays ont réduit les dépenses dans le domaine social et ont entraîné un déclin quantitatif et qualitatif des services de base dispensés aux populations pauvres.

67. La crise a provoqué une recrudescence de la pauvreté, qui touche désormais nettement plus de 40 % de la population de la région, soit un groupe estimé à 170 millions de personnes, dont la plupart sont des enfants vivant dans des conditions de "pauvreté critique". Les complications périnatales, les maladies diarrhéiques et les affections respiratoires aiguës demeurent les principales causes de morbidité et de mortalité infantiles. L'accès limité aux services d'éducation de base, les taux élevés d'abandons scolaires et l'inefficacité de l'enseignement compromettent gravement l'éducation dans cette région. De même, l'urbanisation continue et rapide qui caractérise la région est à l'origine du problème des enfants abandonnés et livrés à la rue et des bidonvilles surpeuplés dépourvus de services essentiels.

68. Face à ces problèmes, l'UNICEF a pris diverses initiatives nouvelles, notamment la création d'un fonds spécial pour aider les pays de la région à résoudre certains aspects de la crise qui touchent plus particulièrement les familles à faible revenu. Il convient de noter que la crise a suscité non seulement l'adoption d'approches novatrices et rationnelles dans la région, mais également des changements d'attitude, tant à l'échelon gouvernemental que parmi les autres secteurs de la société. Les activités de plaidoyer ont permis aux gouvernements de mieux prendre conscience de la nécessité de donner la priorité aux problèmes concernant les enfants dans l'ordre du jour politique, et ont suscité des alliances plus étroites avec les institutions d'aide multilatérale et bilatérale, les organisations non gouvernementales, les Eglises et les groupes parlementaires, qui unissent leurs forces pour atténuer les effets combinés des difficultés économiques et sociales.

69. Au seuil des années 90, compte tenu de la situation socio-économique que l'on vient de décrire et de l'expérience acquise, l'idée maîtresse du plan à moyen terme, qui s'inscrira dans le cadre d'une stratégie régionale qui sera proposée pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement, sera de continuer à faire en sorte que la survie et le bien-être des enfants reçoivent un rang de priorité élevé sur le plan politique, et d'accélérer les programmes visant à protéger les enfants et les femmes pauvres.

70. On trouvera ci-après un résumé des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de l'immunisation universelle des enfants :

a) Dans certains pays, 80 % au moins des enfants ont été vaccinés ou le seront d'ici 1990 : Antigua, Argentine, Barbade, Belize, Chili, Costa Rica, Cuba, Dominique, Grenade, Jamaïque, Panama, République dominicaine, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago et Uruguay;



b) Dans d'autres pays, où le taux de couverture a atteint au moins 50 %, des efforts particuliers et prolongés seront encore nécessaires : Brésil, Colombie, El Salvador, Equateur, Guyana, Honduras, Mexique, Nicaragua, Paraguay et Venezuela;

c) Enfin dans certains pays, moins de 40 % des enfants ont été vaccinés et un effort extraordinaire sera nécessaire pour atteindre l'objectif de l'immunisation universelle des enfants : Bolivie, Guatemala, Haïti et Pérou.

71. Les activités de plaidoyer de l'UNICEF en faveur de la survie et du développement de l'enfant conserveront d'importants aspects politiques et techniques, ces derniers consistant essentiellement à mettre l'accent sur l'adoption de mesures efficaces et d'un coût avantageux, qui permettront d'épargner chaque année la vie d'environ un million d'enfants âgés de moins de 5 ans. Compte tenu des objectifs régionaux fixés dans la Déclaration de Cocoyoc publiée à l'issue d'une réunion de hauts responsables de la santé publique en Amérique latine tenue au Mexique en 1988, et en étroite coopération avec l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS)/OMS, les activités en faveur de la survie de l'enfant comprendront un appui important au programme élargi de vaccination, ainsi que des programmes énergiques de lutte contre les maladies diarrhéiques. L'accent sera mis également sur les mesures de prévention et de traitement rapide des affections respiratoires aiguës et autres causes importantes de mortalité et de morbidité infantiles. Lors de l'élaboration de ces mesures, on veillera particulièrement à ce qu'elles contribuent au renforcement des infrastructures de chaque pays en matière de soins de santé primaires. Un effort concerté sera fait pour prévenir et éliminer la malnutrition chez les jeunes enfants et chez les femmes en renforçant certaines activités telles que la mise au point de systèmes de surveillance nutritionnelle, la distribution de suppléments nutritifs, la promotion de l'allaitement maternel, la lutte contre les maladies diarrhéiques du nourrisson et la promotion de bonnes habitudes nutritionnelles. Face aux progrès alarmants du SIDA dans certains pays, des efforts particuliers seront faits en collaboration avec les gouvernements, l'OPS/OMS et d'autres organismes pour mettre au point des programmes d'information, de prévention et de lutte contre cette maladie.

72. Le développement de l'enfant prendra plus d'importance dans la région à mesure que des progrès continueront à être faits dans le domaine de la survie de l'enfant. Il faudra donc donner la priorité à des programmes relatifs au développement des enfants âgés de moins de 5 ans, qui combineront des activités en matière de santé, de nutrition et d'éveil. L'accent sera mis sur les activités axées sur le foyer ou sur la collectivité, ainsi que sur des méthodes simplifiées faisant appel à la participation des parents, des jeunes enfants et de la communauté. Un ensemble de méthodes visant à éduquer les parents dans le domaine du développement de l'enfant sera mis au point, aux fins de diffusion par les médias.

73. L'expansion des programmes d'alphabétisation et la promotion d'un enseignement primaire universel comportant des éléments de programme relatifs à la survie et au développement de l'enfant recevront une attention prioritaire. L'accent sera mis non seulement sur l'augmentation du taux de couverture mais aussi sur l'amélioration de la qualité de l'enseignement primaire et son adaptation aux



caractéristiques socio-économiques et culturelles des pays. Des efforts seront faits en outre pour faciliter la transition entre l'éducation du très jeune enfant et l'enseignement primaire. Une importance particulière sera donnée à l'éducation des filles.

74. La crise économique a eu des effets négatifs sur la situation des femmes pauvres, en particulier dans les domaines de la santé, de la nutrition et de l'emploi. L'UNICEF continuera à accorder son appui, essentiellement sous forme d'une assistance technique et financière, à l'élaboration et à la mise au point de programmes novateurs susceptibles de répondre aux besoins et aux difficultés critiques des femmes pauvres, en particulier des femmes chefs de famille, des futures mères adolescentes, ainsi que des femmes mal nourries et analphabètes.

75. L'UNICEF continuera à aider les enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles. Son action sera axée plus particulièrement sur l'analyse de leur situation, sur l'évaluation et la mise au point de programmes faisant appel à des méthodes simplifiées, sur la création d'institutions d'accueil, sur la participation communautaire et sur l'attention qui doit être réservée aux filles. Par ses activités de plaidoyer et d'appui, l'UNICEF continuera à participer à l'élaboration de politiques visant à protéger ces enfants et à créer, en association avec les ONG et d'autres alliés potentiels, des mouvements nationaux en leur faveur. La situation de conflit armé en Amérique centrale est à l'origine du nombre croissant d'enfants déplacés, réfugiés ou orphelins. L'UNICEF poursuivra ses activités de plaidoyer sur le thème de "l'enfance en tant que zone de paix" en collaboration avec d'autres organismes, et appuiera les initiatives visant à protéger ces enfants contre la violence sous toutes ses formes.

76. Vu la persistance du phénomène de l'urbanisation et la concentration de population qui en résulte dans les zones urbaines pauvres, une attention prioritaire continuera à être portée à la mise au point de programmes visant à fournir des services de base pour répondre aux besoins de la population pauvre des villes.

77. L'UNICEF continuera à axer ses efforts sur la promotion de politiques d'ajustement à visage humain, tendant à faire bénéficier les groupes les plus vulnérables d'une réorientation des dépenses sociales aux fins du renforcement des soins de santé primaires, de l'éducation de base ainsi que de l'aide alimentaire requise pour réserver l'état nutritionnel des enfants et des femmes enceintes ou allaitantes. Il est prévu d'intensifier les activités de plaidoyer et l'appui fourni pour l'analyse des politiques et la réalisation d'études de cas, afin d'aider les gouvernements et les institutions financières internationales à mieux prendre conscience des conséquences négatives des mesures d'ajustement économique sur la situation des enfants et des femmes.

78. L'UNICEF continuera d'apporter un appui financier limité aux activités de plaidoyer et de consultation technique, ainsi qu'à la mise au point d'interventions sociales novatrices et économiques, susceptibles d'être reproduites à grande échelle. La mobilisation sociale continuera à occuper une place prédominante car elle joue un rôle important dans les efforts visant à obtenir l'appui des gouvernements, des collectivités et d'autres alliés stratégiques en faveur des

enfants. L'UNICEF continuera à coordonner ses travaux avec ceux d'autres organismes et institutions spécialisées des Nations Unies ainsi que des organismes d'aide bilatérale et des établissements financiers internationaux. Une attention particulière sera portée à la mobilisation de ressources locales pour financer des projets visant à résoudre les problèmes des enfants et des femmes qui vivent dans la pauvreté. La promotion et l'appui aux activités de coopération technique entre pays en développement continueront à représenter un important domaine d'activité.

C. Asie

79. Les pays asiatiques dans lesquels est concentrée la majeure partie de la population de la région, à savoir la Chine, l'Inde, le Pakistan, la République de Corée et la Thaïlande, ont enregistré une croissance modérée ou rapide malgré la dégradation de la conjoncture internationale. En revanche, cette dernière a entraîné dans d'autres pays une stagnation ou une détérioration de l'économie. Ainsi, ces dernières années, le Bangladesh, la Birmanie, l'Indonésie, la Malaisie, le Népal, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Philippines et Sri Lanka ont dû comprimer leurs dépenses sociales, ce qui a amené certains d'entre eux à exprimer une inquiétude croissante quant aux effets de telles mesures d'ajustement. L'UNICEF apportera son appui à des activités d'analyse des politiques et de plaidoyer visant à appeler l'attention sur ce point dans les pays où la détérioration de la dette extérieure et de la balance des paiements a des conséquences néfastes pour le bien-être des femmes, des enfants et des autres groupes vulnérables.

80. Répondant à l'appel de gouvernements de la région de l'Asie et du Pacifique, dont les représentants se sont réunis lors de la quarante-quatrième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à Jakarta en avril 1988, l'UNICEF donnera son appui au "Plan d'action de Jakarta pour la mise en valeur des ressources humaines" qui a été adopté à l'unanimité par la Commission. Dans les 33 recommandations que contient le Plan, la Commission cherche à renforcer les aspects sociaux du développement et demande plus précisément qu'il soit procédé à des améliorations de la qualité de la vie, en conformité avec les politiques de l'UNICEF concernant les enfants et les femmes, les handicapés et les personnes qui sont encore hors d'atteinte.

81. L'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale a reconnu, lors de plusieurs réunions au sommet successives, que le meilleur moyen d'assurer la mise en valeur des ressources humaines était de répondre à l'ensemble des besoins de tous les enfants. Il convenait donc d'accorder aux enfants la priorité absolue dans les plans de développement nationaux et particulièrement de sensibiliser l'opinion publique et d'instaurer un consensus politique national sur les droits de l'enfant, ainsi que d'appuyer des objectifs tels que l'immunisation universelle des enfants d'ici à 1990, l'amélioration de la nutrition maternelle et infantile, l'approvisionnement en eau potable et la fourniture de logements convenables d'ici à l'an 2000. Ce processus, entamé lors du sommet de 1986, se poursuit dans le cadre du Comité permanent de l'Association. Composé des chefs de cabinet des ministères des affaires étrangères, le Comité permanent a décidé de procéder à un examen annuel de la situation des enfants dans les pays membres et fera rapport à la réunion au sommet de 1989 sur les progrès réalisés dans la réalisation des objectifs  venus. Au sommet de 1988, l'Association avait également manifesté son appui au projet de convention sur les droits de l'enfant.

82. La mise au point d'alliances stratégiques destinées à appuyer les activités propres à améliorer le sort des enfants et des femmes a été grandement renforcée par le soutien qu'elle a reçu des parlementaires des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est réunis à Jakarta en juin 1987 pour un colloque appuyé par l'UNICEF, sur la survie et le développement de l'enfant. A cette occasion, les parlementaires sont convenus d'un plan d'action qui préconise l'adoption de mesures en vue de l'élaboration de nouvelles lois pour la protection des enfants, la mobilisation de ressources, l'amélioration de la qualité de la vie, le suivi des conditions de vie des enfants et la mobilisation politique en faveur des enfants et des femmes. Au cours de l'année 1988, les Philippines et la Thaïlande ont chacune organisé une réunion pour suivre la situation à l'échelle de leur pays et pour encourager la formulation et la planification d'activités qui permettraient d'améliorer encore les conditions de vie des enfants et des femmes.

83. Dans plusieurs pays de la région, des revers économiques et sociaux ont été causés par des catastrophes naturelles : sécheresses prolongées en 1987 (Birmanie, Pakistan et Viet Nam), inondations dévastatrices au Bangladesh en 1988 et ouragans aux Philippines et au Viet Nam presque tous les ans. Comme on le sait, la pauvreté contribue considérablement à la dégradation de l'environnement, qui est souvent la cause de ces catastrophes dites "naturelles". L'UNICEF s'efforcera d'incorporer dans ses programmes de pays une prise de conscience des questions écologiques et des mesures appropriées afin d'aider à prévenir la dégradation à long terme de l'environnement.

84. L'Asie a enregistré des progrès notables sur la voie de la réalisation de l'objectif de l'immunisation universelle des enfants d'ici à 1990 : la Chine et la Thaïlande ont atteint cet objectif et des progrès considérables ont été faits par la République démocratique populaire de Corée, l'Indonésie, la Malaisie, les Maldives, la Mongolie, le Népal, le Pakistan, les Philippines, les Iles du Pacifique, la République de Corée et Sri Lanka. En Afghanistan, au Bangladesh, au Bhoutan, en Birmanie, en Inde, au Kampuchea, en République démocratique populaire lao et au Viet Nam, on redouble d'efforts. La lutte contre les maladies diarrhéiques a beaucoup progressé dans la région; la plupart des pays appliquent des programmes dans ce domaine et 50 % de la population a accès à la thérapeutique de réhydratation par voie buccale. L'UNICEF continuera d'accorder une attention prioritaire et l'appui nécessaire aux activités visant à vulgariser cette thérapeutique de façon qu'elle soit connue de tous et utilisée par au moins la moitié des familles d'ici à 1990. Les sels de réhydratation par voie buccale sont produits par 15 des 26 pays de la région avec l'assistance de l'OMS et de l'UNICEF. Dans le cadre de l'appui qu'il fournit à cette fin, l'UNICEF continuera à mettre l'accent sur le contrôle de la qualité et sur l'utilisation appropriée des sels.

85. De toutes les grandes régions, l'Asie du Sud est celle où la fréquence des naissances d'enfants ayant un poids insuffisant est la plus élevée (plus de 30 %) : on enregistre près de 11 millions de cas chaque année. Au deuxième rang, on trouve l'Asie du Sud-Est (17 %). Ces chiffres prouvent qu'il faut mettre davantage l'accent sur les soins prénatals, notamment sur le traitement de l'anémie et de la malnutrition - 65 % des femmes enceintes en Asie souffrent d'anémie nutritionnelle - et sur la nutrition des adolescentes. La malnutrition, la



morbidité et la mortalité liées à la maternité demeurent élevées dans la plupart des pays d'Asie, même dans ceux où la mortalité infantile a baissé. Pour remédier à cette situation, un rang de priorité toujours plus élevé sera accordé à la santé et à la nutrition des femmes, des jeunes filles et des fillettes grâce au renforcement des services de santé maternelle et infantile.

86. Les efforts visant à remédier aux troubles provoqués par les carences en iode seront encore intensifiés. L'Inde s'est donné pour objectif d'éliminer les carences en iode d'ici à 1992. En outre, la recherche de solution aux problèmes liés aux carences en vitamine A et en fer sera accélérée dans un certain nombre de pays.

87. Dans le cadre d'une stratégie visant à assurer la sécurité alimentaire des ménages, la production vivrière familiale continue de bénéficier d'une attention particulière, surtout à Fidji, en Indonésie, au Kampuchea, aux Philippines et au Viet Nam. Des résultats prometteurs ont été obtenus dans certaines régions d'Asie grâce à l'utilisation de techniques intensives de maraîchage. Outre qu'ils offrent un accès facile et indépendant à des sources d'aliments essentiels pour les femmes et les enfants, les jardins familiaux ou scolaires fournissent aussi l'occasion de dispenser une éducation nutritionnelle et une formation à l'utilisation de nouvelles techniques de maraîchage.

88. Bien que les taux de scolarisation dans l'enseignement primaire soient élevés dans plusieurs pays, notamment en Indonésie, en Malaisie, aux Philippines, en République de Corée et en Thaïlande, 70 % des illettrés de la planète, dont 60 % sont des femmes, vivent en Asie. Plusieurs pays ont fait de l'instruction primaire un objectif prioritaire, notamment la Chine et l'Inde, qui ont adopté la Déclaration en faveur de l'enseignement primaire universel d'ici à 1990. En l'inscrivant à l'ordre du jour de leur réunion au sommet de 1986, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale ont voulu manifester leur appui à la réalisation de cet objectif. Le problème majeur est d'arriver à accroître le taux de scolarisation et à réduire le taux d'abandon dans les écoles primaires, en particulier chez les filles, et de concevoir des programmes qui soient beaucoup mieux adaptés à la réalité quotidienne et qui abordent les questions de santé et de nutrition.

89. La plupart des pays d'Asie connaissent une urbanisation très rapide qui exigera une attention soutenue au cours de la période du plan à moyen terme. Pour les enfants et les femmes des couches extrêmement pauvres de la population urbaine, des programmes propres à chaque pays, de caractère communautaire, seront nécessaires. Il est évident que pour résoudre les problèmes écrasants que connaissent les enfants des villes sur le plan de la santé, de l'éducation, de la nutrition et de l'environnement, il faut tenir compte du fait qu'il s'agit d'enfants originaires des campagnes. C'est pourquoi la planification sociale doit être fondée sur la notion de zone urbaine élargie comprenant l'arrière-pays rural et sur la nécessité d'appuyer de façon adéquate le développement intégré des campagnes.



90. Les activités de plaidoyer en faveur de programmes intégrés qui offrent, par l'intermédiaire d'un canal commun, des services différents à un même enfant, sont devenues un élément traditionnel de la politique de développement social en Asie. L'UNICEF continuera de soutenir certaines actions ayant pour but de reproduire et de systématiser la programmation des projets de zone concernant la fourniture de soins de santé primaires aux femmes et aux enfants, tout en veillant à assurer la convergence de ces services et en améliorer le rapport coût-efficacité. Les programmes bénéficiant de l'assistance de l'UNICEF seront destinés à combler les lacunes d'une importance cruciale qui, sans cela, subsisteraient et à créer un effet multiplicateur et un effet de levier. Le fait pour les pays de partager leur expérience avec les pays voisins constituera un aspect important de la mise au point des programmes.

91. La mobilisation sociale a contribué à améliorer l'efficacité de l'action visant à assurer la survie et le développement de l'enfant, aux niveaux national et universel, et l'UNICEF continuera à appuyer les efforts des pays en la matière. On s'intéressera notamment, dans le cadre de la stratégie des services de base, à la participation communautaire, au maintien des résultats acquis, à la mise en place de services de soins de santé primaires et au renforcement de ceux qui existent déjà, ainsi qu'aux moyens de toucher les personnes encore hors d'atteinte, notamment les couches pauvres de la population urbaine.

92. Plusieurs pays, dont le Bangladesh, le Kampuchea et l'Indonésie, ont fait de vigoureux efforts et pris des initiatives prometteuses pour améliorer la condition et la situation des femmes. L'UNICEF continuera d'appuyer des programmes assurant la promotion d'activités économiques stables dont les bénéficiaires sont des femmes de familles à faible revenu ou qui visent à renforcer le rôle des femmes en tant qu'animatrices de leur communauté. Ces efforts illustrent la façon dont est mise en oeuvre la stratégie d'application des programmes de l'UNICEF en faveur des femmes.

93. Etant donné le développement rapide de l'Asie, l'UNICEF poursuivra, pour les pays à revenu élevé et à faible taux de mortalité infantile, la mise au point de stratégies axées sur les programmes, les opérations et les relations extérieures. Le personnel de l'UNICEF consacrera une part importante de ses activités à l'accroissement graduel de la coopération technique dans les pays à revenu relativement élevé tels que la Malaisie et la République de Corée, dont l'expérience en matière de développement pourra être utilisée dans d'autres pays asiatiques. Des efforts seront également faits pour mobiliser davantage de fonds au niveau local. Dans les pays à faible revenu, l'UNICEF continuera d'accorder la priorité, comme il le fait généralement, à une nutrition suffisante, aux soins de santé primaires, à l'approvisionnement en eau, à l'assainissement et à l'éducation de base, en mettant l'accent sur les activités de survie et de développement de l'enfant.

D. Moyen-Orient et Afrique du Nord

94. Même si elle se trouve dans une meilleure situation économique que d'autres, la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord a toutefois été entraînée dans un cycle de récession caractérisé par une croissance lente, une réduction des dépenses



publiques (en particulier celles qui sont destinées aux services sociaux) et un accroissement de la dette. Il est probable que la relance économique sera dans la plupart des pays plus lente que prévu. Les pays exportateurs de pétrole ont vu leurs recettes baisser considérablement par suite du déclin des prix pétroliers. Pour les pays les plus pauvres de la région, la situation est plus grave et il est clair qu'ils ne seront pas en mesure, pendant la décennie à venir, de financer leurs programmes essentiels de survie de l'enfant sans un appui extérieur.

95. La cessation des hostilités entre la République islamique d'Iran et l'Iraq s'est accompagnée d'une amélioration du climat politique, ouvrant des possibilités pour améliorer la situation des enfants. Toutefois, il existe encore dans la région des zones de conflit où les enfants sont les victimes directes de la violence ou de la malnutrition et de la famine. On continuera d'apporter une assistance d'urgence aux zones ravagées par des conflits ou par des catastrophes naturelles. Il est prévu qu'une assistance sera fournie pour le rétablissement de l'infrastructure sociale dans certaines parties de la République islamique d'Iran et de l'Iraq qui ont été touchées par les hostilités, dans le cadre d'un programme spécial de secours d'urgence intitulé "Opération paix pour les enfants". De même, le Liban et le Soudan continueront de recevoir des secours d'urgence ainsi que d'autres formes d'appui aux programmes.

96. Comme environ la moitié des pays de la région ont atteint l'objectif de l'immunisation universelle des enfants ou s'en sont rapprochés sensiblement, les efforts de l'UNICEF porteront d'abord sur la réalisation de cet objectif par tous les pays de la région d'ici à 1990, puis sur le maintien des résultats acquis. On s'efforcera d'accélérer l'immunisation au Soudan et au Yémen, et au Yémen démocratique, où les taux de vaccination sont les plus faibles de la région. L'immunisation contre le tétanos chez les femmes sera accélérée dans l'ensemble de la région. Pour maintenir le taux élevé de vaccination atteint par plusieurs communautés, on s'attachera à étendre et renforcer l'infrastructure des soins de santé primaires, et les activités de mobilisation sociale se poursuivront. Un programme commun UNICEF/OMS/Unesco aidera les écoles primaires de cinq pays (Bahreïn, Egypte, Jordanie, Maroc et Soudan) à développer l'autosuffisance communautaire en matière de santé.

97. Une autre priorité importante du programme régional est la réduction de la morbidité et de la mortalité dues à la déshydratation résultant des maladies diarrhéiques, qui sont la principale cause de mortalité juvénile de la région, coûtant la vie à 400 000 enfants par année. Tous les pays de la région ont établi des programmes de lutte contre les maladies diarrhéiques sur la base du traitement adéquat des cas de diarrhée et du recours aux sels de réhydratation par voie buccale afin de réduire la mortalité due à la déshydratation. Bien que ces sels soient produits en quantité suffisante dans les pays de la région, la mise en oeuvre des programmes de lutte contre les maladies diarrhéiques dans la région a été plus lente que prévu, et il sera accordé à ces activités un degré élevé de priorité au cours de 1989. L'expérience positive de pays de la région, tels que l'Egypte, la République islamique d'Iran et la Jordanie, a servi d'exemple à d'autres pays dans ce domaine. Afin d'améliorer les stratégies et de mesurer leur impact, on veillera à ce que des indicateurs appropriés soient utilisés pour mesurer les progrès de la lutte contre les maladies diarrhéiques - à savoir l'accès aux sels ainsi que la connaissance et l'utilisation de ces sels.

98. Les affections respiratoires aiguës restent la principale cause de mortalité infantile et postinfantile dans les pays montagneux dotés d'un climat rigoureux comme la République islamique d'Iran, la Turquie et le Yémen, ou bien là où le milieu est insalubre comme dans les quartiers de taudis de la plupart des villes de la région. Le traitement de ces maladies à l'aide d'antibiotiques est généralement dispensé dans des établissements sanitaires, dont le nombre est limité. L'UNICEF et l'OMS sont en train de mettre au point, à l'échelle communautaire, des stratégies rentables pour la prévention et le traitement de ces affections. A moyen terme, il est prévu de poursuivre la mise au point de ces stratégies, puis de passer du stade expérimental à celui de l'établissement de programmes concrets à l'échelle nationale.

99. A sa réunion annuelle de mars 1988, le Conseil des ministres arabes de la santé a décidé de réduire de moitié d'ici à 1990 le taux moyen de mortalité infantile enregistré en 1980. Cette décision, prise à un niveau si élevé, aidera à concentrer les efforts sur les deux aspects suivants : a) l'accélération rapide des mesures visant à réduire la mortalité infantile et postinfantile; et b) l'amélioration et la mise à jour des méthodes de mesure de la mortalité, considérées jusqu'à présent comme complexes et coûteuses. Le Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, en coopération avec l'Ecole d'hygiène et de médecine tropicale de Londres, s'attache à modifier une méthode bien connue (méthode de "Brass") de mesure de la mortalité infantile et postinfantile, de sorte qu'elle puisse être utilisée rapidement sous sa forme révisée. Un programme systématique d'enquête est prévu pour les années à venir dans tous les pays de la région pour estimer les taux de mortalité infantile et postinfantile ainsi que pour étudier la morbidité et le taux de couverture tant du programme élargi de vaccination que des programmes de lutte contre les maladies diarrhéiques, afin de déterminer quel est l'impact réel de l'action de l'UNICEF pour la survie et le développement de l'enfant dans la région.

100. Comme on s'attend à une réduction sensible des taux de mortalité infantile et postinfantile, les priorités de l'UNICEF à moyen terme et pour les années 90 viseront essentiellement à préserver et consolider les résultats obtenus dans le domaine de la survie de l'enfant, tout en accordant une attention croissante aux stratégies en faveur de la croissance, du développement et de la protection de l'enfant. Un processus consultatif commençant au niveau des collectivités locales est envisagé pour définir les buts et stratégies régionaux et sous-régionaux pour les enfants au cours des années 90. Les domaines prioritaires connus sont : l'éducation de base, et spécialement l'alphabétisation des femmes et des jeunes filles; l'expansion de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement; le développement du jeune enfant; les problèmes des enfants des villes, y compris les mauvais traitements infligés aux enfants et le travail des enfants. Les activités de plaidoyer en faveur de mesures d'ajustement structurel visant à assurer que les programmes sociaux en faveur des enfants bénéficieront suffisamment de fonds ne manqueront pas de s'intensifier. A cet égard, les pays de la région espèrent que le projet de convention sur les droits de l'enfant sera bientôt adopté. L'Egypte a déjà organisé une réunion nationale au sujet de cette convention, qui représente un jalon important. Les gouvernements d'autres pays et l'UNICEF suivent également de près les progrès réalisés dans l'adoption de cet instrument.



IV. RENFORCEMENT DE LA CAPACITE DE L'UNICEF EN MATIERE D'APPUI OPERATIONNEL

A. Planification et coordination

101. Comme la taille et la complexité de l'UNICEF vont grandissant, il est de plus en plus évident qu'un effort plus systématique de coordination et de cohérence doit marquer la planification et l'exécution des activités. Cet effort doit s'appliquer notamment aux plans relatifs aux programmes de pays, aux budgets d'administration, aux tableaux d'effectifs et au plan financier. Un processus plus systématique de planification, de coordination et de suivi a été lancé afin d'améliorer la conception et l'application des politiques, des stratégies et des priorités compte tenu de leurs liens mutuels. Une meilleure planification facilitera le développement et l'exécution des programmes, et aidera l'UNICEF à s'acquitter de l'obligation redditionnelle. C'est en ayant cet objectif à l'esprit qu'on a analysé d'une façon approfondie les relations entre les fonctions des divers services qui secondent le Bureau du Directeur général; une nécessaire restructuration a été engagée dans le cadre de l'établissement du budget pour l'exercice biennal. Les mesures prises pour renforcer la direction du Fonds sont décrites dans le document relatif au budget de l'exercice biennal (E/ICEF/1989/AB/L.1).

102. Le Bureau de la planification continuera à suivre et à analyser les tendances socio-économiques mondiales, dans l'optique des divers problèmes qui intéressent ou préoccupent l'UNICEF, tout en formulant des stratégies à moyen et à long terme et en suivant leur application dans l'ensemble des services. On s'assurera que les plans détaillés relatifs aux programmes, aux ressources financières et humaines et aux opérations qu'établissent les autres services s'établissent mutuellement et concourent à la réalisation des objectifs du Fonds de façon efficace et économique. En 1989 et 1990, les analyses qui prennent l'enfant comme cadre de référence et la formulation de stratégies opérationnelles pour les années 90 seront prioritaires. L'UNICEF continuera à coopérer étroitement avec les autres organismes des Nations Unies qui participent aux travaux préparatoires en vue de la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement. Dans ce contexte, les travaux en cours sur l'allègement de la dette pour la survie de l'enfant et sur "l'ajustement à visage humain" prendront une importance toute particulière, tandis qu'on s'attachera à dégager des modalités d'action nouvelles pour les pays selon leur situation socio-économique, en particulier pour les pays en transition et pour les nouveaux pays industriels.

103. Le secrétariat exécutif aide le Directeur général et les directeurs généraux adjoints à assurer, au niveau des orientations et au niveau opérationnel, la coordination des programmes, des activités et des relations extérieures, de façon qu'ils se renforcent mutuellement et qu'il en résulte une plus grande efficacité à tous les échelons de l'organisation. Cette place plus grande donnée à la coordination opérationnelle des différents groupes fonctionnels aidera l'UNICEF à mettre en oeuvre ses activités de plaidoyer et ses programmes en faveur de l'enfance. En outre, le renforcement du secrétariat exécutif permettra au Directeur général et aux directeurs généraux adjoints d'exercer un contrôle plus étroit sur la gestion et d'aider le Fonds à s'acquitter de l'obligation redditionnelle.

B. Vérification interne des comptes

104. Le Bureau de la vérification interne des comptes aide l'administration à s'assurer qu'il existe des contrôles financiers et administratifs adéquats pour préserver les ressources de l'organisation. Outre ses tâches de vérification des finances et de la conformité des opérations, ce bureau est chargé d'examiner l'efficacité et la rentabilité des opérations et des programmes. La vérification interne des comptes s'opère sur la base d'un plan continu de trois ans, périodiquement remis à jour pour tenir compte des besoins imprévus et de l'évolution des priorités. Pour utiliser au mieux ses effectifs peu nombreux, le Bureau de la vérification interne des comptes a continué à procéder en priorité à l'évaluation du risque en fonction de facteurs comme le volume des opérations financières, le taux de rotation des effectifs des bureaux, la date de la dernière vérification et ses résultats, la suite donnée aux rapports antérieurs des vérificateurs, l'évolution de la taille et de la complexité des programmes et de l'institution, et l'état actuel des comptes.

105. Le plan de travail est coordonné avec celui du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies pour éviter les doubles emplois. Compte tenu du caractère décentralisé des opérations de l'UNICEF et du large pouvoir de décision dont disposent les bureaux extérieurs, le Bureau de la vérification interne des comptes s'intéressera plus particulièrement aux comptes des bureaux extérieurs.

C. Services d'appui aux programmes

106. Les programmes soutenus par l'UNICEF mettent l'accent sur les activités en faveur de la survie et du développement de l'enfant et ils constituent un ensemble multisectoriel d'activités visant à répondre aux besoins de l'enfant considéré comme un tout, dans un contexte national spécifique. L'UNICEF mobilisera à cet effet ses propres experts et les spécialistes disponibles dans d'autres organisations publiques et privées. La constitution d'un potentiel national et international de soutien aux actions en faveur de la survie et du développement de l'enfant resteront l'objet d'une attention accrue et l'UNICEF aidera à susciter une prise de conscience de la question du développement durable.

107. Les services d'appui aux bureaux de pays et autres bureaux de l'UNICEF au titre des programmes seront fournis, au siège, principalement par le canal de la Division des programmes, et seront complétés au besoin par les bureaux régionaux. Ils continueront d'inclure les éléments suivants :

a) Perfectionnement des directives de programmation en ce qui concerne les activités sur le terrain, y compris l'évaluation continue de la situation des enfants et des femmes, le choix et l'élaboration de stratégies et de moyens de mobilisation sociale, et les techniques de base applicables à la gestion et au suivi des programmes;

b) Mobilisation de techniciens et de gestionnaires en vue de la préparation, de l'exécution et de l'évaluation des programmes, l'accent étant mis beaucoup plus sur l'appui aux activités de mobilisation sociale et de communication. Comme dans d'autres secteurs, cet appui au niveau des pays sera obtenu grâce à une coordination étroite avec les bureaux régionaux;

c) Examen des propositions relatives aux programmes, examens annuels et à mi-parcours des programmes, mise en relation des examens des programmes avec l'examen du budget biennal et modifications d'ordre général apportées en cours d'exécution. On accordera une attention particulière aux besoins des bureaux dont les effectifs sont peu nombreux et qui s'occupent plus spécialement des pays à faible revenu et à taux élevé de mortalité infantile;

d) Formation du personnel aux stratégies, au contenu et aux mécanismes opérationnels des programmes, y compris l'aide à la formation des nouveaux représentants;

e) Avec l'aide du Bureau de la gestion des ressources en matière d'information, suivi des dépenses et de l'exécution des programmes par un recours plus large à l'informatique. On portera une attention particulière à l'amélioration des rapports aux donateurs sur l'emploi qui est fait des fonds supplémentaires qu'ils fournissent.

108. L'amélioration de la qualité et de la pertinence de l'évaluation des activités bénéficiant de l'appui de l'UNICEF figure également parmi les services d'appui aux programmes fournis par le siège. Le Bureau de l'évaluation coopérera étroitement avec le Bureau de la planification, avec les conseillers attachés à la Division des programmes et avec le Bureau de la gestion des ressources en matière d'information; il se consacrera aux tâches suivantes :

a) Evaluation des projets bénéficiant de l'appui de l'UNICEF, de leur durabilité et de leur évolution, l'accent étant mis sur une évaluation de leur incidence;

b) Etude de la composante économique des principales interventions dans certains pays et recensement de celles qui se sont révélées rentables;

c) Recherches sur les enseignements qui peuvent être tirés des projets pour l'élaboration des grandes orientations;

d) Révision des manuels d'instructions sur la conduite des évaluations dans les bureaux extérieurs et établissement de nouveaux manuels simplifiés;

e) Organisation de stages de formation à l'évaluation, en particulier en Afrique;

f) Surveillance des opérations d'évaluation prévues et exécutées par les bureaux extérieurs, analyse des tendances et étude de leur portée pour une meilleure élaboration des programmes et des projets;

g) Evaluation, avec la participation des donateurs, de certains projets financés au moyen de fonds supplémentaires et participation aux évaluations nécessitant un appui sur le terrain;

h) Facilitation de l'échange de données d'expérience entre bureaux extérieurs, notamment en se référant à des évaluations de haute qualité; publication et diffusion d'un bulletin d'information et de rapports spéciaux d'évaluation.

D. Relations extérieures et activités de plaidoyer

109. L'UNICEF a pour tâche de susciter à l'échelle mondiale une prise de conscience de la situation de l'enfance et des femmes, et de faire en sorte qu'un intérêt accru leur soit porté, ainsi que d'aider les pays dans ce domaine; cette tâche restera au coeur de ses activités de plaidoyer, de communication et de collecte de fonds. Ces dernières années, les connaissances et les techniques nouvelles qui ont permis d'accélérer les interventions approuvées par le Conseil d'administration en 1983 en faveur de la survie et du développement de l'enfant ont contribué à montrer que leur diffusion aussi large que possible est extrêmement utile pour appuyer l'action menée au niveau des pays. C'est sur cette base et en se fondant sur l'expérience récente que les activités de plaidoyer en faveur de l'enfance et des autres groupes vulnérables ont été élargies pour inclure la recherche d'une éthique universelle de l'enfance, tandis que la mobilisation sociale apparaît comme un bon moyen de programmation et de mobilisation des ressources. Les succès obtenus ces dernières années et les perspectives qui s'ouvrent ont conduit le Conseil d'administration à demander au secrétariat de présenter un examen récapitulatif des politiques et des fonctions de l'UNICEF en ce qui concerne les relations extérieures. Cet examen fait l'objet d'un document distinct soumis au Conseil d'administration à sa session de 1989 (E/ICEF/1989/L.4).

110. Les relations extérieures de l'UNICEF comprennent la diffusion d'informations sur ses travaux, la distribution de matériaux éducatifs concernant le développement, l'action auprès de l'opinion publique et les activités de collecte de fonds pour obtenir qu'un appui soit fourni, par l'intermédiaire des gouvernements, des ONG, des groupes privés et des collectivités, aux programmes en faveur de l'enfance mis en oeuvre avec l'aide de l'UNICEF. Ces éléments sont intimement liés aux autres fonctions de l'UNICEF et une coopération étroite est prévue avec les diverses entités du siège de l'UNICEF, ainsi qu'avec les bureaux régionaux et les bureaux de pays.

Plaidoyer et mobilisation sociale

111. La mobilisation sociale et les activités de plaidoyer sont des aspects essentiels de la réalisation, au niveau national, des objectifs de survie et de développement de l'enfant. Cette mobilisation suppose une participation active de la société à tous les échelons - milieux dirigeants, collectivités et familles. Il faut donc une alliance de toutes les forces sociales des pays en développement comme des pays industriels, et l'UNICEF doit coopérer avec des partenaires nombreux et divers dans tous les domaines de la vie publique : médias et personnalités influentes, parlementaires et ONG, personnalités religieuses, artistes et intellectuels, dans tous les pays et à tous les niveaux. Dans beaucoup de pays industriels, l'UNICEF et ses comités nationaux entreprennent déjà des activités de mobilisation sociale très variées à l'appui de ces objectifs, notamment sous la forme d'accords de collaboration active de grande portée. Le changement social que requièrent partout dans le monde la survie, la protection et le bien-être de l'enfant suppose que de nouveaux milieux soient encouragés à défendre la cause de l'enfant, que le réseau actuel de comités nationaux et les liens noués avec les ONG soient étoffés et que de nouveaux groupes de soutien voient le jour.



112. L'information et le plaidoyer dans le domaine de la mobilisation sociale sont désormais des objectifs explicites et prioritaires, et au cours de la période couverte par le plan, une place importante sera donnée à une meilleure intégration des efforts d'information et de communication et des objectifs des programmes de pays. A l'échelon des pays, en effet, il faudra analyser le contexte actuel quant aux besoins des enfants et déterminer des stratégies en matière de plaidoyer et de communication qui permettraient de susciter une demande sociale en vue de l'amélioration du sort des enfants.

113. En Amérique centrale et en Afrique australe, l'UNICEF développe les projets dont le but est de renforcer les liens entre les préoccupations prioritaires des programmes et leur présentation au public par la presse et par d'autres voix influentes. Ces initiatives découlent, dans une certaine mesure, de l'expérience acquise à la faveur d'un projet de formation d'animateurs, d'une durée de trois ans, financé par le Gouvernement norvégien. De plus, pendant la période couverte par le plan, une attention particulière sera donnée au rôle de la radio dans cet effort de communication.

114. L'initiative "savoir pour sauver" (voir par. 29 et 30 ci-dessus) aura une place prioritaire dans les efforts d'information et de communication au cours de la période couverte par le plan et au-delà, et plusieurs programmes de pays en tiennent déjà compte. En 1991, cette initiative devrait faire partie de tous les programmes de coopération de l'UNICEF, et conduire à la mobilisation durable de ses partenaires dans le cadre d'un effort continu tendant à informer le public et à communiquer avec un grand nombre de milieux divers, qui souvent se recoupent et qui, ensemble, peuvent avoir une grande influence sociale.

115. Toutes les nations auront l'occasion de plaider pour les droits de l'enfant quand le projet de Convention sera présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies pour adoption, sans doute en 1989, année qui marque à la fois le trentième anniversaire de la Déclaration des droits de l'enfant et le dixième anniversaire de l'Année internationale de l'enfant, étape décisive dans l'évolution de la situation de l'enfance. Des activités soutenues de plaidoyer et de mobilisation sociale seront nécessaires pour que se manifeste la volonté politique que requièrent la ratification et l'application du projet de Convention dans les pays industriels comme dans les pays en développement.

116. Les projets menés avec les médias et avec les principaux organismes non gouvernementaux de communication seront élaborés à l'échelon du pays ou de la sous-région de façon qu'ils puissent être suivis et dirigés de près par le personnel de l'UNICEF responsable et qu'ils n'excèdent pas la capacité d'action des organisations de contrepartie et des organismes de sous-traitance. En effet, l'expérience acquise à l'occasion de manifestations plus ambitieuses, à vocation mondiale, a montré qu'une bonne capacité de gestion était un facteur décisif de leur succès.

117. Le progrès technique est susceptible d'avoir un effet très prononcé sur les formes plus traditionnelles de production et de diffusion de l'information. La diffusion électronique de l'information courante a, dans la vie quotidienne, mis un terme à l'état de dépendance totale à l'égard de l'imprimé. La production de



matériaux imprimés se borne de plus en plus aux principales publications de l'UNICEF comme le rapport sur La situation des enfants dans le monde, le Rapport annuel et quelques autres publications essentielles. En revanche, l'information quotidienne est diffusée par le système de dépêches électroniques ("Bulletin Board" et "Newswire"), par lequel on continuera à tenir les responsables d'environ 80 bureaux extérieurs et comités nationaux au courant des faits nouveaux dans les domaines intéressant l'UNICEF. Parallèlement, on fera un usage plus large des techniques de micropublication pour exécuter rapidement les travaux graphiques et produire à peu de frais des matériaux d'information à faible tirage.

118. A moyen terme et à plus long terme, on envisage une refonte du système de distribution de l'information de l'UNICEF, dans le cadre de l'importance nouvelle attachée à la mobilisation sociale à l'échelon des pays. Comme un plus grand nombre de bureaux s'efforcent de plus en plus de collaborer avec les partenaires et alliés de l'UNICEF, il faudra établir parallèlement des contacts systématiques avec eux et, par conséquent, leur communiquer des informations. C'est pourquoi le système existant de diffusion de l'information, qui est plus adapté aux besoins d'opérations centralisées de publication qu'à une multiplicité d'activités de plaidoyer propres aux divers pays, sera remplacé par un ensemble de logiciels conçu pour permettre à chaque bureau d'établir une base de données reflétant les besoins réels du programme de pays et des activités de plaidoyer. Dans le même temps, avec les moyens de communication de masse, l'UNICEF envisagera un plus large usage des possibilités qu'offre la transmission par satellite, de façon à faire de la télévision, à côté de la presse écrite, un important instrument de diffusion.

Financement des programmes

119. Pour financer les besoins croissants liés aux programmes dans le domaine de la survie et du développement de l'enfant, l'UNICEF continue de collecter des fonds destinés en priorité à la masse commune des ressources. La majorité des donateurs ont maintenu ou augmenté leurs contributions à la masse commune des ressources. En ce qui concerne les comités nationaux, la tendance est aussi à l'augmentation des contributions. La plupart des pays en développement continuent de verser des contributions à la masse commune des ressources et plusieurs ont remboursé à l'UNICEF les dépenses opérationnelles locales. Des fonds supplémentaires sont demandés aux donateurs qui versent des contributions généreuses à la masse commune des ressources. Ce financement est vital pour atteindre les objectifs de 1990 en matière d'immunisation universelle des enfants et de réhydratation par voie buccale, et il revêtera une importance supplémentaire pour le lancement de l'Initiative de Bamako (voir E/ICEF/1989/L.3).

120. Depuis le lancement de l'Année internationale de l'enfant, les recettes de l'UNICEF ont fortement augmenté, passant de 253 millions de dollars en 1979 à 711 millions de dollars en 1988. Le dixième anniversaire de l'Année internationale de l'enfant devrait donner l'occasion de nouvelles opérations de collecte. L'UNICEF continuera de resserrer ses liens avec les donateurs traditionnels et à chercher l'appui de donateurs nouveaux tels que les pays nouvellement industrialisés. En collaboration avec les comités nationaux, il continuera à chercher  nouvelles sources de financement dans le secteur privé, notamment auprès des sociétés multinationales et du monde syndical, pour atteindre les

objectifs du plan à moyen terme. En outre, dans le cadre de l'allégement de la dette pour les actions de survie de l'enfant, l'UNICEF compte étudier la possibilité d'obtenir un financement supplémentaire en monnaie locale pour les programmes dans certains pays. La coordination des activités de collecte de fonds a été améliorée au niveau interne, ce qui devrait permettre de renforcer l'action entreprise dans ce domaine. A l'instar des donateurs importants, l'UNICEF a considérablement renforcé sa réglementation financière, ce qui lui permet de mieux suivre le déroulement des activités de collecte de fonds.

121. L'UNICEF restera à l'avant-garde de la recherche de fonds en faveur des enfants en situation d'urgence lorsque ces situations se produisent. L'actuelle crise structurelle de l'Afrique suscitera des besoins à long terme. Avec l'instauration récente de la paix dans plusieurs régions qui ont longtemps souffert de conflits armés, il faudra des sommes importantes pour les secours d'urgence et l'assistance au redressement. Lors de l'atelier de collecte de fonds organisé par les comités nationaux à Varsovie en 1988, il a été recommandé que tous les comités créent un fonds de réserve pour les opérations d'urgence, sur une base volontaire, pour pouvoir accorder une assistance immédiate dès les premiers stades des situations d'urgence.

E. Opérations d'approvisionnement

122. Dans de nombreux pays, les fournitures restent la pierre angulaire de la collaboration entre l'UNICEF et le gouvernement. Leur proportion dans les programmes de pays varie de 20 % à 80 % selon les besoins des femmes et des enfants dans le pays. Les opérations d'approvisionnement sont structurées de manière à faciliter la livraison, en temps voulu et de la manière la plus économique possible, des fournitures et du matériel requis à la fois pour les programmes bénéficiant de l'appui de l'UNICEF et pour les organisations, au titre d'achats remboursables. En 1988, les achats de fournitures se sont chiffrés à 248 millions de dollars, dont 56 millions de dollars d'achats effectués auprès de pays en développement.

123. Les procédures administratives régissant l'achat de fournitures et de matériel, qu'ils soient destinés à être expédiés directement par les fournisseurs vers les bureaux extérieurs ou à reconstituer les stocks de l'entrepôt de l'UNICEF à Copenhague, sont suivies en permanence de façon à maintenir une grande qualité de service conforme aux plans logistiques et aux plans d'action établis avec les gouvernements bénéficiaires.

124. La politique de gestion des stocks de l'entrepôt est régulièrement réexaminée en coopération avec la Division des programmes pour que la composition des stocks concorde avec l'orientation des programmes pendant la période couverte par le plan. En 1988, le nombre des articles a été ramené de 3 300 à 3 000. On continuera de mettre principalement l'accent sur les réserves de vaccins et de matériel pour la chaîne du froid, afin d'atteindre l'objectif de l'immunisation universelle des enfants d'ici à 1990. Une autre priorité sera d'assurer un approvisionnement suffisant en médicaments essentiels. En raison du rôle croissant joué par les programmes de médicaments essentiels dans le renforcement des soins de santé primaires, y compris l'appui de l'UNICEF à l'Initiative de Bamako, il faut se



préoccuper tout particulièrement de ces produits. La priorité accordée à ces deux domaines, qui intéressent directement la santé des enfants, apparaît dans les dépenses consacrées en 1988 aux vaccins et aux médicaments essentiels, qui ont été d'environ 72 millions de dollars, soit une hausse approximative de 22 % par rapport à 1987. Si l'on ajoute le matériel nécessaire à la chaîne du froid, on obtient un montant d'environ 85 millions de dollars, soit 34 % des achats de l'UNICEF en 1988. Le matériel et les fournitures destinés aux programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement continueront aussi à occuper une place importante dans les achats au cours des prochaines années.

125. Les opérations d'approvisionnement ont un rôle important à jouer dans l'appui à l'Initiative de Bamako. La fourniture de médicaments essentiels aux centres de santé des districts et des villages servira de point de départ pour la création d'un fonds renouvelable destiné à financer l'amélioration des services de santé. On cherche donc tout particulièrement à mettre en place un mécanisme d'approvisionnement qui permettra de faire face à la demande prévue.

126. On procède actuellement au réexamen et à l'amélioration des procédures d'achat remboursable pour permettre l'utilisation accrue de ce mécanisme efficace et peu coûteux auquel les gouvernements, les organismes des Nations Unies et les ONG peuvent avoir recours pour se procurer des médicaments essentiels et d'autres fournitures et matériels dans le cadre de l'assistance qu'ils apportent aux programmes de survie et de développement de l'enfant et aux autres programmes qui s'y rapportent dans les pays en développement.

127. Le personnel affecté à l'approvisionnement participera activement à l'élaboration des programmes de pays pour apprendre à mieux connaître les conditions propres à chaque pays et aider à définir l'élément approvisionnement des propositions relatives aux programmes. On continuera à chercher à mettre au point des produits nouveaux et à accroître l'utilisation et l'efficacité des produits déjà fournis. En 1989, la Division des fournitures et le Bureau de vérification interne des comptes procéderont à un examen, à l'échelle mondiale, de l'élément transport des programmes bénéficiant de l'appui de l'UNICEF, qui se chiffre à environ 40 millions de dollars par an.

F. Planification des ressources humaines

128. La planification et l'utilisation efficace des ressources humaines sont devenues plus prioritaires que jamais en raison de l'importance accordée à l'amélioration de la gestion et de l'adoption d'un certain nombre de stratégies nouvelles en matière de programmes. En 1985, l'UNICEF a décidé que la mise en place d'un système rationnel et intégré de planification des ressources humaines constituerait l'une de ses priorités opérationnelles. Les priorités des programmes étant susceptibles de changer, il importe que l'organisation se donne les moyens de prévoir comment ces changements affecteront la composition et la répartition des effectifs nécessaires à l'exécution de ses programmes de coopération.

129. L'UNICEF a pris des mesures pour mettre en place plusieurs aspects du processus de planification des ressources humaines. L'amélioration d'un nombre important de procédures et de systèmes d'appui en matière de personnel a été

entreprise dans la limite des ressources en personnel disponibles. Ces actions ont notamment porté sur l'informatisation des dossiers des fonctionnaires, des fichiers de candidats et du système de suivi des vacances de poste et sur l'amélioration des procédures de roulement et de recrutement, ainsi que sur l'organisation des carrières et la formation du personnel.

130. On trouvera ci-après des détails sur la manière dont la gestion des ressources humaines devrait aider l'UNICEF à atteindre ses objectifs au cours des cinq prochaines années.

Postes permanents

131. L'existence de ressources humaines adaptées, d'une infrastructure administrative et d'autres services d'appui sont les éléments essentiels qui permettront à l'UNICEF d'atteindre ses objectifs. Les buts et les actions décrits dans le présent plan à moyen terme ne pourront être réalisés qu'avec le concours d'un personnel dévoué et de haute qualité, réparti de manière efficace. Pour cela, l'UNICEF procède aux ajustements nécessaires concernant l'organisation de ses bureaux régionaux et de pays, dans le cadre des propositions relatives au budget pour l'exercice biennal 1990-1991 qui sont exposées en détail dans le document E/ICEF/1989/AB/L.1. Les réorganisations proposées sont adaptées à la situation concrète des différents bureaux.

132. Le tableau 3 donne un aperçu général du plan des effectifs; on y trouvera notamment le nombre de postes approuvés pour 1988-1989, les révisions proposées pour 1988-1989 et les recommandations pour l'exercice biennal 1990-1991 pour toutes les catégories de personnel. Après les réductions nettes de ces dernières années touchant le nombre des postes permanents dans les villes sièges, on propose dans le budget de l'exercice biennal une modeste augmentation de 37 postes permanents pour tous les lieux d'affectation. La répartition de ces postes entre les divers bureaux a été décidée après un examen approfondi, dans le cadre d'une opération d'établissement des budgets bureau par bureau. Des renseignements sur le déploiement général des postes de l'UNICEF, y compris les postes d'agents engagés au titre des projets et les postes financés par les gouvernements, figurent dans le document budgétaire mentionné ci-dessus.

Rendement et perfectionnement du personnel

133. Les priorités de l'UNICEF en matière de recrutement reflètent les priorités de l'organisation exposées dans le présent document. Le niveau global de recrutement à l'extérieur pour les postes permanents d'administrateur recruté sur le plan international restera extrêmement faible au cours des cinq prochaines années et correspondra essentiellement à la résorption naturelle des effectifs. Au cours de cette période, l'UNICEF mettra l'accent sur l'affectation et le perfectionnement du personnel disponible de manière à utiliser ses compétences avec le maximum d'efficacité et à améliorer les possibilités d'organisation des carrières.



Tableau 3
Plan des effectifs

	<u>Nombre de postes permanents</u>		
	<u>1988-1989</u> Chiffres approuvés	<u>1988-1989</u> Chiffres révisés	<u>1990-1991</u> Chiffres proposés
<u>Budget biennal a/</u>			
Administrateurs recrutés sur le plan international	440	440	452
Administrateurs recrutés sur le plan national	208	204	211
Agents des services généraux	1 371	1 368	1 393
Total partiel	2 019	2 012	2 056
<u>Budget de l'opération Cartes de vœux b/</u>			
Administrateurs recrutés sur le plan international	55	55	55
Administrateurs recrutés sur le plan national	4	4	4
Agents des services généraux	81	81	81
Total partiel	140	140	140
Total, postes permanents	2 159	2 152	2 196

a/ Ainsi qu'il est indiqué dans le budget (E/ICEF/1989/AB/L.1).

b/ Ainsi qu'il est indiqué dans le plan de travail de l'opération Cartes de vœux (E/ICEF/1988/AB/L.6 et E/ICEF/1988/AB/L.6).

134. Les priorités actuelles en matière de recrutement et d'affectation seront maintenues, les postes vacants étant de préférence accordés à des candidats qualifiés qui appartiennent déjà à l'organisation. Lorsqu'il faudra recruter du personnel à l'extérieur, l'UNICEF donnera la préférence aux femmes qualifiées et aux candidats des pays sous-représentés. Pour permettre à l'organisation de disposer de la base de données dont elle a besoin sur les candidats potentiels, une liste informatisée a été mise au point et sera tenue à jour. Elle contient les noms des meilleurs candidats disponibles provenant d'établissements universitaires, de centres de recherche et d'autres sources appropriées.



/...

135. On compte actuellement parmi le personnel de l'UNICEF 73 administrateurs auxiliaires patronnés par 11 pays. On n'en comptait que 11 en 1981. En dépit de cette augmentation et des bons résultats obtenus, ce chiffre reste encore très insuffisant puisqu'il y a actuellement 138 demandes. Les pays participants sont encouragés à accroître leur appui à cet important programme, qui non seulement aide l'UNICEF à atteindre ses objectifs mais offre également une occasion unique de formation à de jeunes cadres d'avenir. Les gouvernements qui ne participent pas à ce programme sont instamment priés d'envisager de le faire. Les gouvernements participants sont en outre invités à étudier de plus près la possibilité de patronner des candidats originaires de pays en développement. De même, bien qu'il y ait eu certains progrès à cet égard, l'UNICEF tient à souligner à nouveau combien il importe de trouver des candidates qualifiées pour ce programme.

Formation

136. Le personnel constitue la ressource la plus précieuse de l'UNICEF, qui donne à sa formation la plus haute priorité. Des augmentations importantes sont donc prévues dans le budget révisé de la formation de l'exercice biennal 1988-1989 et le projet de budget pour l'exercice biennal 1990-1991 (E/ICEF/1989/AB/L.1). Les objectifs prioritaires de la formation ont été fixés en tenant compte des buts à moyen et long terme de l'organisation et de la planification d'ensemble des ressources humaines. L'analyse des besoins en formation des fonctionnaires et des unités administratives, à tous les niveaux, va progressivement permettre d'établir des plans de formation plus réalistes en tenant compte de ce que la formation peut et ne peut pas accomplir. Pour obtenir le meilleur rendement possible des fonds investis dans la formation, les plans doivent répondre à des objectifs bien définis, correspondre à des emplois et être rentables.

137. Pour faciliter la gestion des activités de formation et répondre promptement aux besoins des bureaux de pays en matière de formation, on a décentralisé dans une certaine mesure la planification et l'exécution des programmes de formation : les chefs de service et de bureau joueront désormais le principal rôle dans la planification et l'organisation de la formation de leur personnel. On a créé des comités régionaux de formation pour les aider dans cette tâche.

138. Un des principaux éléments de la formation a été et continuera d'être la mise au point de programmes d'auto-apprentissage et d'autres outils pédagogiques sur un certain nombre de sujets relatifs aux programmes, à la gestion et au personnel, particuliers à l'UNICEF. Cette approche novatrice a permis la production d'outils de formation de haute qualité et rentables, car elle évite aux bureaux d'avoir à mettre au point leurs propres cours ou à recourir à des institutions extérieures. Des programmes existent maintenant ou sont en cours de préparation pour tous les grands domaines et modes d'activité de l'UNICEF ainsi que pour les principaux aspects de l'administration, des finances et des ressources humaines.

139. Afin de mettre en relief l'importance de la formation du personnel, le Directeur général avait proclamé l'année 1988 "Année de l'auto-apprentissage" pour l'UNICEF, ce qui a eu pour résultat une importante amélioration, sur les plans quantitatif et qualitatif, de la formation interne. A partir de 1989, le programme de congés d'études à l'extérieur de l'UNICEF sera systématisé et un maximum de 20 congés de courte durée (jusqu'à 15 semaines) et de cinq congés de longue durée

(jusqu'à un an) seront accordés annuellement. Tous les membres qualifiés du personnel peuvent demander un tel congé, qui sera accordé à ceux dont les notations antérieures et les propositions d'études donnent le plus à espérer qu'il rapporteront des idées nouvelles et créatrices à l'organisation.

140. Il est prévu qu'avant la fin de 1990, tous les administrateurs et tous les agents des services généraux participeront à des programmes permanents de formation qui leur donneront les connaissances et les compétences voulues pour s'acquitter de leurs responsabilités. Dans le cadre de cet effort continu, on construit actuellement une banque de données informatisée "Winning with UNICEF" pour permettre aux membres du personnel de vérifier leur connaissance de l'organisation. Un des grands défis des années qui viennent sera d'aider les bureaux extérieurs à mettre en place des programmes de formation de qualité. Ces dernières années, de grands progrès ont été faits dans la construction d'outils; ce qu'il faut maintenant, c'est s'attacher à les utiliser de façon efficace. Le personnel de la Section de la formation participera davantage aux ateliers organisés aux niveaux mondial et régional et dans certains pays. On évaluera l'exécution des services de formation et leur impact sur les membres du personnel et sur l'organisation.

141. Pour renforcer encore ses moyens de formation, l'UNICEF dispose maintenant de possibilités nouvelles et importantes, qui lui sont offertes par le Centre international pour le développement de l'enfant de Florence (Italie). Dans les domaines de compétence professionnelle de son personnel et de ses chargés de recherche, le Centre pourra offrir au personnel de l'UNICEF et aux cadres des institutions coopérantes des possibilités d'études et d'échanges de données d'expérience plus approfondies que celles que leur fournissent les programmes ordinaires de formation. On trouvera plus de détails sur le Centre dans le rapport qui sera présenté au Conseil d'administration à sa session de 1989 (E/ICEF/1989/L.9).

Situation des femmes

142. Le Directeur général a promis qu'avant décembre 1990, un tiers des administrateurs de l'UNICEF seraient des femmes et il s'est engagé à augmenter la proportion de femmes occupant des postes de rang élevé. Entre mars 1985, date de l'adoption des recommandations faites par le Groupe d'étude sur les femmes à l'UNICEF, et décembre 1988, la proportion de femmes dans la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan international est passée de 24,7 % à 30,1 %. Cette proportion a déjà dépassé l'objectif de 25 % fixé par l'Organisation des Nations Unies. En ce qui concerne les administrateurs recrutés sur le plan national, la proportion de femmes est passée, au cours de la même période, de 26 à 35,6 %.

143. Conformément à son engagement d'augmenter la proportion de femmes dans la catégorie des cadres supérieurs, depuis le milieu de 1985, le Directeur général a nommé ou promu une femme à un poste de sous-secrétaire général, une femme à un poste D-2 et sept femmes à des postes D-1. Le nombre de représentantes est passé à 10 au cours de la même période. La proportion de femmes occupant des postes de la classe P-5 et des postes supérieurs a atteint 19,6 % en décembre 1988. Le tableau suivant montre les progrès réalisés depuis 1985.

Tableau 4

Nombre de femmes occupant des postes permanents de la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan international à l'UNICEF

	<u>1985</u>	<u>1986</u>	<u>1987</u>	<u>1988</u>
SSG	-	-	1	1
D-2	3	3	2	3
D-1	2	3	4	9
P-5	20	25	30	26
P-4	35	34	33	37
P-3	38	41	43	43
P-1/P-2	23	28	22	20

Collaboration interinstitutions en matière de personnel

144. L'UNICEF a participé en 1988 aux travaux d'un groupe de travail du Groupe consultatif mixte des politiques qui a examiné la possibilité de collaborer plus étroitement en matière de personnel. A l'issue de ces discussions, il a été décidé pour commencer, entre autres, d'échanger un certain nombre d'administrateurs des classes P-3 et P-4, en débutant dans le domaine de la programmation. Chaque organisation s'est donc engagée à trouver trois postes qui seraient pourvus avant l'été 1989 par un échange de personnel entre les organisations participantes. Une collaboration étroite se poursuivra en matière de formation du personnel sous forme d'échange de données d'expérience et de matériel de formation, ainsi que d'activités communes de formation.

G. Gestion de l'information

145. On met actuellement au point des systèmes perfectionnés de gestion de l'information destinés à faciliter et à améliorer la gestion des programmes, des opérations et des relations extérieures à tous les stades de la planification, de l'exécution, du suivi et de l'évaluation. Pratiquement tous les bureaux extérieurs de l'UNICEF sont maintenant en mesure d'assurer le traitement électronique des données, principalement grâce à des micro-ordinateurs, ce qui a notablement accru le potentiel d'analyse et de gestion de l'information de l'organisation et a également facilité la planification et la gestion d'ensemble de l'UNICEF. Le Bureau de la gestion des ressources en matière d'information collabore étroitement avec les autres divisions et bureaux afin d'assurer la cohésion et le renforcement mutuel des systèmes d'information de l'organisation.

146. Le nouveau système de codage des activités au titre des programmes introduit en 1987 sera renforcé par la mise au point de systèmes d'établissement des rapports de gestion, incluant notamment les statistiques relatives aux programmes et les rapports aux donateurs.

147. Une étude de faisabilité a été effectuée en 1988 pour la conversion des systèmes centraux d'information financière. En 1989, on entreprendra un examen des systèmes centraux d'information relative aux achats de Copenhague. Ces nouveaux

systèmes seront mis au point et introduits dans le cadre du budget révisé de l'exercice biennal 1988-1989 et du projet de budget pour l'exercice biennal 1990-1991.

148. Des systèmes informatiques normalisés destinés à faciliter la gestion financière et celle des fournitures ont été mis en place dans la plupart des bureaux extérieurs. Le champ d'application de ces systèmes sera progressivement élargi et perfectionné. On s'efforcera d'aider les bureaux à assimiler ces nouveaux systèmes.

149. Le travail qu'on vient de décrire s'effectuera dans le cadre des besoins d'ensemble de l'organisation en matière d'information, compte tenu de ses différentes fonctions.

150. La mise en place du réseau électronique d'information de l'UNICEF dans les bureaux se fait progressivement, à mesure qu'elle devient techniquement possible. On continuera à développer et étudier ce réseau en vue d'améliorer la rentabilité et l'efficacité des communications dans toute l'organisation.

V. PLAN FINANCIER POUR LA PERIODE 1989-1992

A. Etablissement du plan financier

151. Le plan financier, qui se compose d'un ensemble de projections établies en tenant compte des exigences financières particulières de l'UNICEF, a quatre objectifs principaux :

- a) Estimer les recettes futures, qu'il s'agisse de la masse commune des ressources ou des fonds supplémentaires;
- b) Prévoir le montant de dépenses au titre des programmes qui pourront être imputées sur la masse commune des ressources;
- c) Planifier les dépenses budgétaires qu'exigera l'appui aux programmes;
- d) Faire en sorte que l'UNICEF dispose de liquidités suffisantes.

152. Les projections de recettes sont fondées sur les résultats de la Conférence annuelle pour les annonces de contributions, sur les indications reçues des comités nationaux et des ONG ou sur une estimation de leurs contributions, et sur les prévisions relatives à l'opération Cartes de vœux et à d'autres recettes, comme les intérêts perçus. Les dépenses sont calculées en fonction des programmes les intérêts perçus. Les dépenses sont calculées en fonction des budgets et des approuvés. Elles sont échelonnées, année par année, en fonction des budgets et des programmes prévus, en tenant compte de l'expérience acquise et des ressources disponibles.

153. Le Conseil d'administration approuve les dépenses au titre du budget et de la coopération aux programmes qui seront imputées sur la masse commune des ressources. L'UNICEF ayant désormais un cycle budgétaire biennal, les prévisions



de dépenses sont soumises au Conseil d'administration tous les deux ans. Les prévisions relatives aux programmes sont généralement établies et proposées pour une période plus longue - quatre à cinq ans - qui cadre avec les cycles de planification nationale des pays auxquels l'UNICEF apporte sa collaboration. C'est ce qui explique que, pour une année donnée, le coût total des programmes qu'il est proposé de financer au titre de la masse commune des ressources n'est pas directement comparable aux recettes. Néanmoins, les programmes présentés au Conseil pour approbation à chacune de ses sessions sont conçus de façon à utiliser de façon optimale les ressources dont on compte disposer au cours des années à venir pour financer les dépenses correspondant à ces programmes et celles approuvées antérieurement. Les dépenses au titre des programmes financés par prélèvement sur la masse commune des ressources sont estimées en fonction des ressources prévues à ce titre. En revanche, sauf dans des cas précis approuvés par le Conseil d'administration, les dépenses imputées sur des fonds supplémentaires sont engagées à la réception des contributions supplémentaires affectées à des projets précédemment présentés au Conseil et approuvés par lui.

154. Il peut apparaître un écart entre les montants effectifs des recettes et des dépenses et les montants prévus dans le plan, car a) les recettes proviennent de contributions volontaires; b) le montant des dépenses effectuées dépend de plusieurs facteurs dont certains échappent au contrôle de l'UNICEF; et c) les fluctuations des taux de change rendent très incertaines les projections de recettes et de dépenses.

155. L'UNICEF ne dispose pas de lignes de crédit qui lui permettent de couvrir temporairement les écarts éventuels entre les recettes et les dépenses prévues. Si les recettes n'atteignent pas les montants attendus, les principaux mécanismes régulateurs des dépenses sont a) les montants destinés aux nouveaux programmes présentés au Conseil d'administration pour approbation à chacune de ses sessions, et b) les réductions ad hoc apportées au budget approuvé des services administratifs et des services d'appui aux programmes. Le premier de ces mécanismes est long à mettre en route, et le second permet seulement de réaliser des économies marginales. L'UNICEF est donc contraint de garder en permanence une réserve de liquidités suffisante pour couvrir les déficits de trésorerie qui se produisent en cours d'année et remédier aux erreurs intervenues dans les prévisions. La réserve de liquidités comprend le solde en espèces de la masse commune des ressources et la moitié du solde des fonds supplémentaires. (Pour une analyse plus détaillée de la politique de l'UNICEF en matière de liquidités, voir le document E/ICEF/1987/AB/L.9 et Corr.1.)

156. Pour pouvoir appliquer le plan financier, malgré ces incertitudes, l'UNICEF dispose d'un système de contrôle financier qui consiste à analyser chaque mois la situation effective par rapport aux estimations, à prévoir les écarts et à prendre des mesures correctives si besoin est. En outre, le plan financier est révisé chaque année selon un processus continu qui permet de modifier les estimations de recettes en fonction des indications les plus récentes, de rééchelonner les dépenses prévues et de déterminer le niveau de la coopération à prévoir au titre des programmes pour les années ultérieures.



B. Plan financier pour la période 1989-1992

157. Le principal objectif du plan est de permettre au Conseil d'administration d'examiner les résultats obtenus dans le cadre du plan financier de l'année précédente et les prévisions de recettes mises à jour, et de fournir ainsi au Conseil les éléments qui lui permettront de décider du montant total des engagements à prévoir au titre des programmes pour la session de 1990.

Comparaison des résultats de 1988 avec le plan financier

158. On trouvera au tableau 5 une comparaison entre les prévisions financières pour 1988 et les résultats effectivement obtenus en 1988.

159. Le montant total des recettes s'est élevé à 711 millions de dollars, soit 163 millions de dollars de plus que prévu. Cette augmentation est due en grande partie à une modification de la méthode de comptabilisation des recettes de l'opération Cartes de vœux, qui s'est traduite par un gain ponctuel de 44 millions de dollars. Les années précédentes, le montant que l'UNICEF inscrivait en recettes était le bénéfice net de la campagne la plus récente, l'exercice de l'opération allant du 1er mai au 30 avril. Pour ce conformer à l'une des recommandations des commissaires aux comptes, à compter de 1988 l'UNICEF a comptabilisé le bénéfice net de l'opération jusqu'au 31 décembre, de façon que la constatation des recettes de l'opération se fasse sur la base du même exercice que pour toutes les autres sources de recettes de l'UNICEF. Il s'ensuit que pour 1988, l'UNICEF a inscrit en recettes le bénéfice net de l'opération pour la période allant du 1er mai 1987 au 31 décembre 1988 (20 mois). A partir de 1989, l'UNICEF comptabilisera comme recettes de l'opération le bénéfice net enregistré pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre, qui coïncide avec l'exercice financier de l'UNICEF. Outre les 44 millions de recettes résultant de cet ajustement, le reste de l'augmentation enregistrée par rapport au plan financier s'explique essentiellement par une augmentation en valeur réelle de 106 millions de dollars des contributions versées par les gouvernements et les ONG au titre de la masse commune des ressources et des fonds supplémentaires. Ce montant a toutefois été diminué de 13 millions de dollars du fait qu'il a fallu ajuster la valeur des contributions annoncées en monnaie locale par rapport au dollar des Etats-Unis.

160. Les fonds supplémentaires se sont chiffrés à 274 millions de dollars en 1988, soit 84 millions de dollars de plus que prévu. Le montant total des contributions au titre des secours d'urgence s'est chiffré à 39 millions de dollars, dont 27 millions de dollars pour l'Afrique et 4 millions de dollars versés en réponse à l'appel lancé en 1988 en faveur de l'Afghanistan. Les contributions au titre des secours d'urgence pour 1988 avaient été estimées à 25 millions de dollars.

161. Montant total des dépenses. Les dépenses au titre des programmes imputées sur la masse commune des ressources ont atteint 208 millions de dollars, soit 5 millions de dollars de moins que prévu. Les dépenses budgétaires ont été ramenées à 118 millions de dollars, soit 8 millions de dollars de moins que le montant fixé dans le plan (126 millions de dollars) grâce aux efforts continus déployés par l'UNICEF pour réduire le plus possible ce type de dépenses. Les dépenses imputées sur les fonds supplémentaires se sont chiffrées à 192 millions de dollars, soit 3 millions de dollars de moins que prévu.

Tableau 5
 Exécution du plan financier en 1988
 (En millions de dollars des Etats-Unis)

	Montants effectifs	Plan	Différence entre les montants prévus dans le plan et les montants effectifs		
			Différence totale	Différence imputable	
				Aux taux de change	A d'autres facteurs
	(1)	(2)	(3) (1)-(2)	(4)	(5)
<u>Recettes (A)</u>					
Masse commune des ressources	437	358	79	-4	83
Fonds supplémentaires	274	190	84	-2	86
Total partiel (A)	711	548	163	-6	169
<u>Dépenses au titre des programmes (B)</u>					
Masse commune des ressources	208	213	-5		
Fonds supplémentaires	192	195	-3		
Total partiel (B)	400	408	-8		
<u>Budget (C)</u>					
Dépenses budgétaires	118	126	-8		
Recettes du Centre d'achat et d'emmaga- sinage de l'UNICEF à Copenhague (UNIPAC)	-4	-4	-0		
Dépenses moins recettes de l'UNIPAC (C)	114	122	-8		



Tableau 5 (suite)

	Montants effectifs	Plan	Différence entre les montants prévus dans le plan et les montants effectifs		
			Différence totale	Différence imputable	
				Aux taux de change	A d'autres facteurs
	(1)	(2)	(3) (1)-(2)	(4)	(5)
<u>Passation par profits et pertes et charges diverses (D)</u>					
Masse commune des ressources	0	0	0		
Fonds supplémentaires	2	0	2		
Total partiel (D)	2	0	2		
<u>Excédent des recettes sur les dépenses (A)-(B)-(C)-(D)</u>					
	195	18	177		
<u>Solde en espèces au 31 décembre</u>					
Masse commune des ressources	171	46	125		
Fonds supplémentaires	143	119	24		
Total	314	165	149		

162. Comptes d'actif et de passif. Les effets que les variations des éléments d'actif et de passif hors trésorerie ont eus en 1988 sur les soldes en espèces en fin d'exercice ont été différents selon l'origine des fonds. L'effet net de toutes les variations enregistrées sur les soldes en espèces de la masse commune des ressources a été une diminution de 14 millions de dollars. Dans le cas des fonds supplémentaires, la diminution des contributions annoncées pour les années ultérieures a été substantielle; l'effet net en résultant, compte tenu de toutes les autres variations du bilan, a été une réduction de 41 millions de dollars des soldes en espèces.

163. Réserve de liquidités. A la suite de l'augmentation des recettes et du versement anticipé par les Etats-Unis de leur contribution pour 1989, le solde en espèces de la masse commune des ressources a augmenté substantiellement en 1988, puisqu'il s'élevait à 171 millions de dollars, soit 125 millions de dollars de plus que prévu. Les soldes en espèces des fonds supplémentaires ont atteint 143 millions de dollars, soit 24 millions de dollars de plus que le montant prévu (119 millions de dollars), du fait que les recettes ont été plus élevées que prévu.

Projection des recettes pour la période 1989-1992

164. On a ventilé au tableau 6 les prévisions de recettes en fonction de l'origine des fonds. Les montants indiqués ont été estimés aux fins de la planification et ne correspondent pas à des engagements pris par des donateurs déterminés; les contributions des gouvernements et des organisations non gouvernementales ont en effet un caractère volontaire. Les montants en monnaies autres que le dollar des Etats-Unis ont été convertis en dollars au taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU en février 1989.

165. Les recettes prévues pour 1989 au titre de la masse commune des ressources s'élèvent à 428 millions de dollars. Elles devraient progresser par la suite à un taux annuel moyen de 2,7 %, pour atteindre 464 millions de dollars en 1992. Les projections de recettes indiquées au tableau 6 se décomposent comme suit :

a) Le montant des contributions des gouvernements devrait être de 333 millions de dollars en 1989, compte tenu des contributions annoncées à la Conférence pour les annonces de contributions de novembre 1988, ainsi que des contributions supplémentaires annoncées depuis lors et des prévisions les plus récentes, soit une progression de 11 % par rapport à 1988. Pour la période 1989-1992, le taux moyen annuel de croissance est estimé à 4 %;

b) Les contributions de sources non gouvernementales sont estimés à 27 millions de dollars pour 1989, soit une progression de 1 million de dollars par rapport à 1988. Pour la période 1990-1992, on a pris comme hypothèse qu'elles se maintiendraient au même niveau;

c) Opération Cartes de vœux. Les projections correspondent au plan de travail de l'opération Cartes de vœux en cours, modifié pour tenir compte du fait que les exercices budgétaires de l'opération et de l'UNICEF ne coïncident pas. On trouvera le détail de ce plan de travail dans le document E/ICEF/1989/AB/L.6. Les recettes nettes à comptabiliser pour 1989 sont estimées à 39 millions de dollars et devraient atteindre 49 millions de dollars d'ici à 1992;

d) Les recettes diverses comprennent essentiellement les intérêts perçus, les ajustements de change et des recettes accessoires. Elles sont estimées à 29 millions de dollars pour 1989. Le montant des recettes diverses devrait par la suite diminuer car la diminution des soldes en espèces de l'UNICEF se répercutera sur le montant des intérêts perçus.

166. Les fonds supplémentaires représentent les contributions reçues au titre de programmes et de projets, ainsi qu'au titre des secours d'urgence et des opérations de relèvement. Comme il est difficile de prévoir le montant des fonds qui seront



versés pour ce type d'activité, ces deux derniers éléments figurent séparément dans le tableau 6. Les estimations des contributions autres que celles destinées aux secours d'urgence (175 millions de dollars pour 1989) sont établies en fonction des annonces de contributions déjà reçues à la fin de 1988 (100 millions de dollars) et de celles dont on escompte qu'elles seront le fruit des négociations en cours avec les donateurs. Pour la période 1990-1992, on prévoit que le montant des contributions augmentera à raison de 10 % par an. Les dons au titre des opérations de secours d'urgence sont estimés à 35 millions de dollars par an pour la période 1989-1992.

Dépenses prévues au titre des programmes

167. Tant les programmes à imputer sur la masse commune des ressources que les projets devant être financés à l'aide de fonds supplémentaires sont préparés avant leur financement, afin que les contributions versées à l'UNICEF puissent être utilisées plus rapidement (voir tableau 7). Aussi, le montant des dépenses à proposer au Conseil est-il lié aux recettes courantes et aux estimations pour les années suivantes, au cours desquelles les montants nécessaires pour la réalisation des programmes seront effectivement déboursés. En raison des différents cycles de planification des pays avec lesquels l'UNICEF coopère, le montant total des dépenses peut varier d'une année sur l'autre. De plus, le montant annuel des dépenses au titre des programmes de pays est affecté à des degrés divers par les fluctuations des taux de change, l'inflation, la composition différente des apports aux programmes et les proportions différentes des fournitures importées et payées localement. Les plans sont, toutefois, établis de sorte que le niveau annuel des dépenses au titre de la masse commune des ressources corresponde aux ressources escomptées, tandis que pour les projets financés à l'aide de fonds supplémentaires, le montant des dépenses courantes est lié uniquement aux contributions annoncées les années précédentes.

168. Au début de 1989, les soldes inutilisés des ressources approuvées antérieurement au titre des programmes à financer par prélèvement sur la masse commune des ressources pour des programmes à exécuter entre 1989 et 1993 s'élevaient à 528 millions de dollars.

169. Il est proposé, pour tirer parti au mieux du fait que le montant effectif des recettes au titre de la masse commune des ressources en 1988 a été supérieur aux prévisions, de prélever en 1989 15 millions de dollars sur la masse commune des ressources pour financer certains projets prioritaires dont le Conseil avait approuvé le financement à l'aide de fonds supplémentaires mais qui sont restés en attente de financement pendant plus d'un an. L'UNICEF réexaminera la situation en 1990 pour identifier les projets prioritaires à financer à l'aide de fonds supplémentaires qui seraient encore en attente de financement, afin de décider s'il conviendrait alors d'appliquer la même procédure.



Tableau 6

Projections des recettes de l'UNICEF
 (En millions de dollars des Etats-Unis)

	<u>Montants effectifs</u>		<u>Prévisions</u>	<u>Projections</u>		
	1987	1988	1989	1990	1991	1992
<u>Masse commune des ressources</u>						
Gouvernements	267	300	333	346	360	375
Sources non gouvernementales	28	26	27	27	27	27
Opération Cartes de vœux	30	81	39	40	43	49
Recettes diverses	20	30	29	17	13	13
Total	345	437	428	430	443	464
<u>Fonds supplémentaires</u>						
a) <u>Au titre des projets</u>						
Gouvernements	155	175	117	138	161	186
Sources non gouvernementales	38	59	55	55	55	55
Organismes des Nations Unies	4	3	3	3	3	3
Recettes diverses	1	-2	0	0	0	0
Total partiel	198	235	175	196	219	244
b) <u>Au titre des opérations de secours d'urgence</u>						
Gouvernements	19	23	25	25	25	25
Sources non gouvernementales	10	13	10	10	10	10
Organismes des Nations Unies	0	3	0	0	0	0
Total partiel	29	39	35	35	35	35
Total	227	274	210	231	254	279
<u>Montant total des recettes</u>	572	711	638	661	697	743



Tableau 7

Masse commune des ressources : échelonnement estimatif
des dépenses, par année

(En millions de dollars des Etats-Unis)

	1989	1990	1991	1992	Après 1992	Montant total des recommen- dations
<u>Recommandations concernant les programmes</u>						
1. Soldes inutilisés de montants approuvés antérieurement	232	154	81	51	10	528
2. Exécution de projets à financer à l'aide de fonds supplémentaires qui sont en attente de financement a/	15	13	0	0	0	28
3. Recommandations soumises à l'approbation du Conseil d'administration en 1989	25	80	62	26	45	238
4. Recommandations à préparer à l'intention du Conseil d'administration en 1990	0	23	48	47	130	248
5. Recommandations à préparer pour 1991 et les sessions ultérieures du Conseil d'administration	0	0	67	133		
6. Montants à allouer ultérieurement	8	27	60	80		
7. Dépenses prévues	280	297	318	337		
<u>Recommandations concernant le budget</u>						
8. Recommandations soumises à l'approbation du Conseil d'administration en 1989 b/	140	149	153	0		



/...

Tableau 7 (suite)

	1989	1990	1991	1991	Après 1992	Montant total des recommen- dations
9. Recommandations à préparer à l'intention du Conseil d'administration en 1991	0	0	0	156		
10. Dépenses prévues	140	149	153	156		

a/ Voir le document E/ICEF/1989/P/L.33.

b/ Non compris les recettes de l'UNIPAC.

170. Les dépenses soumises à l'approbation du Conseil d'administration en 1989 au titre des programmes à financer par prélèvement sur la masse commune des ressources s'élèvent à 238 millions de dollars et se rapportent aux recommandations concernant les programmes résumés dans le document récapitulatif des programmes (E/ICEF/1989/P/L.1).

171. Le plan prévoit qu'il faudra préparer et soumettre à l'approbation du Conseil d'administration en 1990 des dépenses d'un montant de 248 millions de dollars au titre des programmes à financer par prélèvement sur la masse commune des ressources. Ce montant est établi en fonction des projections actuelles des recettes et des besoins de liquidités, compte tenu des futures dépenses liées à ces programmes. S'il s'avère, par la suite, que les recettes anticipées ne correspondent pas au plan, l'ampleur des programmes préparés sera ajustée en conséquence.

172. Les projets de programmes nouveaux et à venir ont été élaborés conformément aux directives approuvées par le Conseil d'administration en 1983 : à savoir, en fonction du PNB par habitant, du taux de mortalité infantile et postinfantile et du nombre total d'enfants dans les pays intéressés. Le montant total des dépenses que l'on pense pouvoir engager au cours de la période 1989-1992 correspond à l'objectif de l'UNICEF consistant à utiliser de façon optimale les ressources disponibles pour les programmes, en tenant compte de la nécessité de maintenir la réserve de liquidités au titre de la masse commune des ressources.

173. Les programmes financés à l'aide de fonds supplémentaires sont exécutés lorsque des contributions sont annoncées ou versées pour des projets et des opérations de secours d'urgence. Cependant, les dépenses prévues au titre des



fonds supplémentaires pour une année donnée n'égalent pas nécessairement les rentrées de fonds supplémentaires pour cette même année. Au début de 1989, le solde inutilisé des fonds supplémentaires s'élevait à 420 millions de dollars. On estime à 210 millions de dollars le coût des nouveaux programmes qui seront exécutés en 1989 lorsque des fonds seront reçus pour financer des projets en attente ou récemment présentés. Le montant des dépenses pour 1989-1992 est estimé sur la base des projections relatives à l'exécution des projets pour ces années, non compris les activités spéciales prévues en cas de situation d'urgence importante.

174. On compte que, pendant la période 1989-1992, le montant total des dépenses au titre des programmes à financer par prélèvement sur la masse commune des ressources et au moyen des fonds supplémentaires augmentera de 6,8 % par an. Toutefois, les dépenses totales et les perspectives de croissance par pays dépendront du versement des contributions prévues dans le plan.

Dépenses budgétaires

175. Une demande de crédits additionnels de 22 millions de dollars pour l'exercice biennal 1988-1989 sera présenté au Conseil d'administration à sa session de 1989. Sur ce montant, 15 millions de dollars serviront à couvrir des augmentations de caractère automatique et 7 millions de dollars seront affectés à des activités complémentaires. On trouvera dans le document E/ICEF/1989/AB/L.1 des explications détaillées concernant cette demande de crédits supplémentaires.

176. Compte tenu des projections les plus récentes relatives aux recettes et du montant des dépenses prévues au titre des programmes, le Directeur général estime qu'en plus des ajustements obligatoires et des augmentations dues à l'inflation normale, certaines dépenses supplémentaires sont nécessaires pour l'exercice biennal 1990-1991. Après avoir examiné une multitude de facteurs tels que les priorités au titre des programmes présents et futurs, l'accroissement du volume de travail et le nombre actuel de postes permanents, les possibilités de redéploiement des postes permanents entre les diverses régions et le renforcement des effectifs permanents dans certaines régions au cours des derniers exercices biennaux, le Directeur général propose une augmentation modeste de 37 postes permanents (12 postes d'administrateur recruté sur le plan international, 3 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 22 postes d'agent des services généraux).

177. En ce qui concerne les frais généraux du fonctionnement pour l'exercice biennal 1990-1991, les prévisions sont fondées sur un taux d'inflation mondiale de 4 % par an par rapport à l'année de référence (1989). Un taux de croissance réelle de 5,6 % par an devrait permettre de couvrir le volume croissant des activités du Fonds. Les dépenses prévues au titre du budget de l'exercice biennal 1990-1991 s'élèvent à un total de 302 millions de dollars; on trouvera des renseignements détaillés à ce sujet dans le document E/ICEF/1989/AB/L.1.

178. En résumé, l'objectif est d'assurer un équilibre entre les dépenses prévues au titre des programmes et les dépenses budgétaires, d'une part, et un scénario réaliste concernant les recettes, d'autre part, afin d'assurer à l'UNICEF une



réserve de liquidités suffisantes pour l'avenir tout en prévoyant, pour les dépenses au titre des programmes financés par la masse commune des ressources, un taux moyen de croissance annuelle supérieur à celui du budget des services administratifs.

Actif et passif

179. Tout comme les recettes et les dépenses, les variations des éléments d'actif et de passif hors trésorerie ont aussi une incidence sur les liquidités dont dispose l'UNICEF en fin d'exercice.

180. Les contributions à recevoir sont l'élément d'actif hors trésorerie le plus important dans le bilan de l'UNICEF. Les contributions à recevoir au titre de la masse commune des ressources ont augmenté de 13 millions de dollars en 1988. Les contributions à recevoir au titre des fonds supplémentaires ont diminué de 10 millions de dollars en 1988.

181. A la fin de 1988, on a enregistré une augmentation substantielle des contributions versées au titre de la masse commune des ressources pour des exercices ultérieurs, à la suite du versement de 57 millions de dollars effectué en octobre 1988 par les Etats-Unis au titre de leur contribution de 1989 à la masse commune des ressources. Ce versement est l'une des principales causes de l'augmentation du solde en espèces de la masse commune des ressources.

182. Les stocks sont ceux du Centre d'emballage et d'emmagasiner de l'UNICEF à Copenhague (UNIPAC), auxquels s'ajoutent quelques stocks relatifs à l'opération Cartes de vœux. En 1988 leur valeur atteignait 39 millions de dollars. Malgré l'augmentation prévue des activités, les stocks devraient diminuer par suite d'une amélioration des opérations de contrôle.

183. Les stocks de l'UNIPAC se composent de fournitures et matériels standard nécessaires à la réalisation des programmes financés par prélèvement sur la masse commune des ressources ou à l'aide des fonds supplémentaires, ainsi que d'articles destinés à satisfaire les demandes d'achat contre remboursement, notamment des médicaments essentiels. Les stocks de l'UNIPAC sont ventilés dans le plan financier en fonction de l'origine des fonds. Sur la base des articles commandés au 31 décembre 1988 et non encore emballés par l'UNIPAC, la répartition était la suivante : masse commune des ressources, 25 %; fonds supplémentaires, 51 %; achats contre remboursement, 24 %.

Liquidités

184. Le solde en espèces de la masse commune des ressources a atteint 171 millions de dollars à la fin de l'année, principalement en raison de la contribution versée à l'avance par les Etats-Unis pour 1989 et des recettes enregistrées en 1988, qui ont dépassé les prévisions.

185. Le solde en espèces de la masse commune des ressources, qui doit représenter 10 % des recettes prévues à ce titre, avait largement dépassé ce pourcentage à la fin de 1988, ce qui permet d'accroître et d'accélérer l'exécution de programmes



prioritaires. En conséquence, les dépenses au titre des programmes à financer par prélèvement sur la masse commune des ressources ont pu être augmentées dans des proportions excédant l'augmentation des recettes pour la période 1990-1992, ce qui aura pour effet de ramener à 50 millions de dollars avant la fin de 1992 le solde en espèces de la masse commune des ressources, montant légèrement supérieur aux besoins de trésorerie.

186. Les soldes en espèces des fonds supplémentaires devraient tomber de 143 millions de dollars en 1988 à 54 millions de dollars à la fin de 1992.

Autres opérations

187. Un aperçu en termes financiers des autres opérations est donné au tableau 8 et commenté ci-après. On trouvera des renseignements plus détaillés dans divers autres documents du Conseil.

188. Entrepôt de l'UNIPAC. La valeur totale des marchandises qui transitent par l'entrepôt de l'UNIPAC devrait passer de 73 millions de dollars en 1988 à 93 millions de dollars en 1992. La valeur des fournitures expédiées au titre des programmes, qui était de 43 millions de dollars en 1988, devrait être de 56 millions de dollars en 1992, celle des livraisons de marchandises remboursables passant dans le même temps de 30 millions à 37 millions de dollars. On prévoit que la valeur des stocks de l'entrepôt tombera de 33 millions de dollars en 1988 à 29 millions de dollars en 1992. On trouvera des données récapitulatives sur les activités de l'UNIPAC à la rubrique 6 du tableau 8.

189. Opération Cartes de vœux. Un résumé des prévisions relatives à l'opération Cartes de vœux pour la période 1988-1992 est donné à la rubrique 7 du tableau 8. Le montant total des recettes de l'opération comprend le produit net des ventes, diverses recettes, des gains ou pertes de change et des ajustements au titre d'exercices antérieurs. Il devrait passer de 65 millions de dollars en 1989 à 73 millions de dollars en 1992. Le montant total des dépenses comprend le coût des ventes, les frais de transport, les frais généraux de fonctionnement et le coût du programme interrégional de promotion des ventes. Le montant net de la différence entre les recettes et les dépenses constitue le profit net de l'opération Cartes de vœux, qui est inclus dans la masse commune des ressources. On compte que ce revenu net passera de 39 millions de dollars en 1989 à 49 millions de dollars en 1992. Le plan de travail de l'opération Cartes de vœux pour les années à venir est décrit dans le document E/ICEF/1989/AB/L.6.

190. Comptes spéciaux. Les comptes spéciaux, non comptabilisés dans les recettes de l'UNICEF destinées à financer les programmes approuvés par le Conseil (tableau 8, rubrique 8), servent principalement à financer les achats remboursables de fournitures et de services. Il s'agit là d'un service que l'UNICEF rend aux gouvernements, aux organismes des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales et qui consiste à acheter et à expédier, contre remboursement, des fournitures nécessaires dans le cadre des services en faveur de l'enfance. Le montant des dépenses imputées sur les comptes spéciaux s'est élevé à 63 millions de dollars en 1988 et devrait être du même ordre en 1989.



191. Les dons en nature ont atteint une valeur de 29 millions de dollars en 1988. Ils consistent en produits alimentaires et en fournitures (transport compris) qui sont distribués par l'UNICEF sur le site des projets. Ces livraisons, bien qu'organisées par l'appareil administratif de l'UNICEF, ne sont pas comptabilisées en recettes et dépenses. On estime que leur valeur sera de 29 millions de dollars en 1989.

192. On trouvera au tableau 8 un état récapitulatif des renseignements qui précèdent en ce qui concerne les recettes, les dépenses, les liquidités et les autres opérations, et au tableau 9 une ventilation de la masse commune des ressources et des fonds supplémentaires.



Figure II

L I Q U I D I T E S

Plan à moyen terme 1988-1992

(En millions de dollars E.-U.)

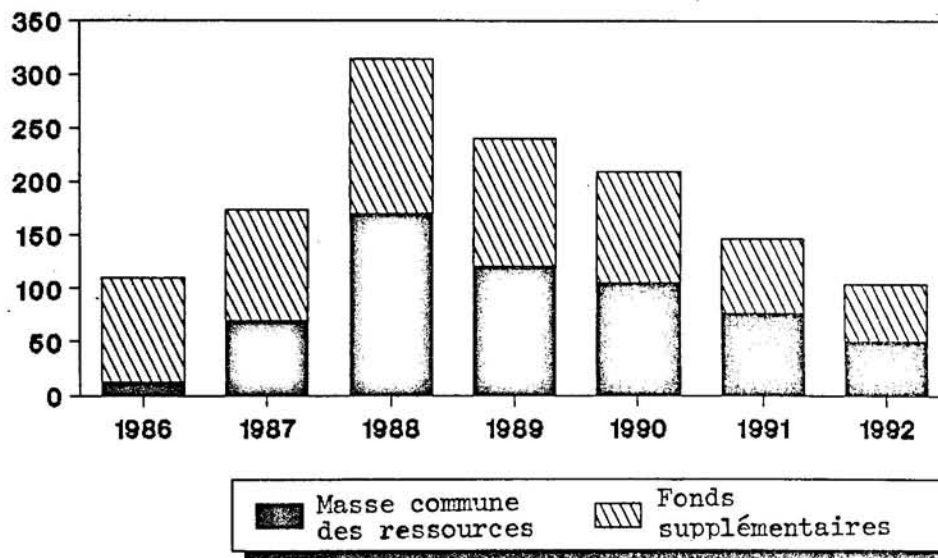


Figure III

R E C E T T E S E T D E P E N S E S T O T A L E S

Plan à moyen terme 1988-1992

(En millions de dollars E.-U.)

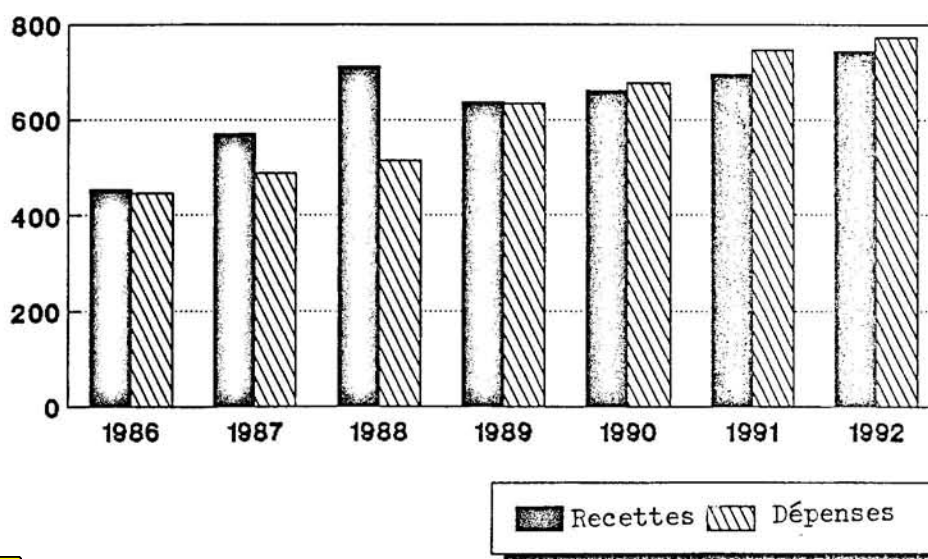


Tableau 8

Résumé du plan financier de l'UNICEF (masse commune des ressources
 et fonds supplémentaires)

(En millions de dollars des Etats-Unis)

	<u>Montants effectifs</u>		<u>Prévisions</u>	<u>Projections</u>		
	1987	1988	1989	1990	1991	1992
1. Recettes	570	711	638	661	697	743
2. Recommandations						
a) Programmes	130	223	238	248	263	276
b) Budget	244	0	302	0	312	0
Total, recommandations	374	223	540	248	575	276
3. Dépenses						
a) Programmes	365	400	498	533	597	622
b) Dépenses budgétaires	114	118	140	149	153	156
Recettes de l'UNIPAC	0	-4	-4	-5	-5	-6
Dépenses moins recettes de l'UNIPAC	114	114	136	144	148	150
c) Passation par profits et pertes, et divers	9	2	0	0	0	0
Total partiel	123	116	136	144	148	150
Total, dépenses	488	516	634	677	745	772
4. Solde en espèces au 31 décembre a/	174	314	241	210	147	104
5. Liquidités						
a) Montant nécessaire	36	43	43	44	46	46
b) Liquidités au 31 décembre (masse commune des ressources)	70	171	121	105	77	50

Tableau 8 (suite)

		<u>Montants effectifs</u>		<u>Prévisions</u>	<u>Projections</u>		
		1987	1988	1989	1990	1991	1992
<u>Autres opérations</u>							
6.	Entrepôt de l'UNIPAC						
a)	Fournitures expédiées aux programmes	47	43	43	47	53	56
b)	Achats effectués contre remboursement	15	30	29	32	35	37
c)	Stocks	28	33	32	31	30	29
7.	Opération Cartes de vœux						
a)	Recettes	58	144	65	65	68	73
b)	Dépenses	28	63	26	25	25	24
c)	Revenu net	30	81	39	40	43	49
8.	Comptes spéciaux	58	63	63	63	63	63
9.	Dons en nature distribués	38	29	29	29	29	29

a/ Les variations des soldes en espèces tiennent compte des variations au niveau des comptes d'actif et de passif et ne peuvent donc se déduire directement de la comparaison entre les recettes et les dépenses.



/...

Tableau 9

Plan financier de l'UNICEF : ventilation par source de financement

(En millions de dollars des Etats-Unis)

	<u>Montants effectifs</u>		<u>Prévisions</u>	<u>Projections</u>		
	1987	1988	1989	1990	1991	1992
<u>Masse commune des ressources</u>						
1. Recettes	345	437	428	430	443	464
2. Recommandations						
a) Programme	130	223	238	248	263	276
b) Budget	244	0	302	0	312	0
Total, recommandations	374	223	540	248	575	276
3. Dépenses						
a) Programmes	184	208	280	297	318	337
b) Dépenses budgétaires	114	118	140	149	153	156
Recettes de l'UNIPAC	0	-4	-4	-5	-5	-6
Dépenses moins recettes de l'UNIPAC	115	114	136	144	148	150
c) Passation par profits et pertes, et divers	0	0	0	0	0	0
Total partiel	114	114	136	144	148	150
Total, Dépenses	299	322	416	441	466	487
4. Variation des éléments d'actif et de passif hors trésorerie	12	-14	-62	-5	-5	-4
5. Solde en espèces au 31 décembre	70	171	121	105	77	50
6. Solde requis au 31 décembre	35	44	43	43	44	46



Tableau 9 (suite)

	<u>Montants effectifs</u>		<u>Prévisions</u>	<u>Projections</u>		
	1987	1988	1989	1990	1991	1992
<u>Fonds supplémentaires</u>						
7. Recettes	227	274	210	231	254	279
8. Dépenses	188	194	218	236	279	285
a) Programmes	181	192	218	236	279	285
b) Passation par profits et pertes, et divers	8	2	0	0	0	0
Total, dépenses	189	194	218	236	279	285
9. Variation des éléments d'actif et de passif hors trésorerie	-32	-41	-15	-10	-10	-10
10. Solde en espèces au 31 décembre	104	143	120	105	70	54

C. Recommandation

193. Le Directeur général recommande au Conseil d'administration :

1. D'approuver les objectifs du Fonds en matière de programmes, tels qu'ils sont décrits dans le présent document;

2. D'approuver le plan à moyen terme résumé dans le tableau 8 à titre de cadre prospectif pour la période 1989-1992, y compris la préparation de dépenses d'un montant maximum de 248 millions de dollars au titre des programmes à imputer sur la masse commune des ressources devant être soumis au Conseil à sa session de 1990 (voir tableau 9, rubrique 2). Ledit montant est fixé sous réserve que les projections de recettes et de dépenses figurant dans le présent plan restent valables et que les ressources requises soient disponibles.

